

Le retour du Sahara à la mère patrie s'est bel et bien accompli en vertu de l'accord de Madrid



Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations unies

Article 6 de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU

Les petites secondes du "Sommet" Sanchez-Biden tournées en dérision en Espagne



Page 6

Forte baisse des recettes non fiscales

Le déficit budgétaire est ressorti à 24,6 MMDH à fin mai



Page 14

Duel à distance entre le WAC et le Raja en prologue de la 22^{ème} manche du championnat
Match à la portée pour les Rouges et compliqué pour les Verts



Page 31

Suzy Solidor
La diva de la chanson à la voix d'amour



Pages 18-19

La Côte d'Ivoire affirme que le plan d'autonomie est conforme au droit international



Devant le Comité des 24 de l'Assemblée générale de l'ONU, la Côte d'Ivoire a affirmé lundi que l'initiative marocaine d'autonomie, en tant que solution à la question du Sahara, est conforme au droit international, aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies.

"La Côte d'Ivoire salue les efforts du Maroc, notamment son initiative d'autonomie au Sahara visant à parvenir à une solution politique négociée et mutuellement acceptable, basée sur le réalisme, telle que recommandée par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité", a souligné devant

le Comité, l'ambassadeur représentant permanent adjoint de la Côte d'Ivoire à l'ONU, Ibrahima Toure.

Il a également affirmé que son pays "apprécie" le nouveau modèle de développement au Sahara lancé en 2015 et devant conduire à "l'autonomisation politique, économique, sociale et culturelle" des habitants de cette région, tout en saluant les efforts du Maroc visant à promouvoir les droits de l'Homme au Sahara, ainsi que ses actions en faveur d'un large accès des populations locales au vaccin contre la Covid-19.

"Toutes ces actions témoignent de la crédibilité de l'initiative de large autonomie au Sahara présentée par le

Maroc, et à laquelle la Côte d'Ivoire réitère son ferme soutien", a déclaré le diplomate.

Il a de même renouvelé le plein soutien de son pays au processus politique exclusivement onusien mené sous les auspices du Secrétaire général, tout en se félicitant des "avancées notables" enregistrées par l'ancien Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara, Horst Kohler, dont les bons offices ont permis notamment la tenue de deux tables rondes, en décembre 2018 et mars 2019 en Suisse, avec la participation de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et du Polisario.

"Mon pays reste par conséquent

optimiste quant à l'engagement exprimé lors des deux premières rencontres en Suisse par les parties prenantes à participer à une troisième, dans le même format, en vue d'approfondir le débat sur les éléments de convergence", a dit le représentant ivoirien.

Et de noter que dans cette perspective, la nomination d'un Envoyé personnel du Secrétaire général est vivement souhaitée afin de poursuivre et de consolider la dynamique positive enclenchée par son prédécesseur.

"Ma délégation estime en effet qu'il est nécessaire, dans l'intérêt des parties et des Etats de la région, que les négociations sur le différend du Sahara se poursuivent et aboutissent à une solution juste et durable, qui tire sa légitimité internationale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies", a-t-il poursuivi.

"Cette solution politique que nous appelons de tous nos vœux constitue le chemin vertueux qui devrait conduire au règlement pacifique de ce différend régional de longue date. Elle devrait contribuer au renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'Union du Maghreb arabe, à la stabilité et à la sécurité de la région du Sahel, sans compter ses retombées en matière de développement socio-économique de cette zone et de bien-être de ses populations", a-t-il précisé.

Le diplomate ivoirien a ainsi soutenu les appels pressants du Secrétaire général de l'ONU à toutes les parties, afin qu'elles s'abstiennent de toutes actions de nature à entraver le trafic commercial et civil, et a salué à cet effet l'action pacifique menée par le Maroc le 13 novembre 2020, en vue d'assurer la libre circulation dans le passage d'El Guerguarat.

La Dominique réitère son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie

La Dominique a affirmé, lundi devant le Comité des 24 de l'ONU, que grâce aux efforts du Maroc en matière d'investissements économiques et de développement des infrastructures, le Sahara s'est transformé en "région prospère".

La population du Sahara bénéficie, à l'instar des autres parties du Maroc, des grands projets d'investissements, a affirmé la représentante permanente de la Dominique à l'ONU, ajoutant que son pays "se réjouit des investissements qui visent à améliorer les conditions de vie des populations du Sahara et leur autonomisation".

Le pays des Caraïbes a également salué les "progrès notables" du Royaume dans le domaine des droits de l'Homme, notamment le renforcement du rôle des Commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme à Laâyoune et Dakhla,

la coopération bilatérale avec le Haut-commissariat aux droits de l'Homme, et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme, rappelant que ces avancées ont été saluées par le Conseil de sécurité dans ces différentes résolutions.

La représentante de la Dominique a exprimé, à cette occasion, le "plein soutien" de son gouvernement à l'initiative marocaine d'autonomie, qui vise à résoudre définitivement le différend régional autour du Sahara marocain "pour le bien-être de toute la région".

"En mettant cette initiative sur la table, le Maroc a pleinement assumé ses responsabilités en réponse aux appels répétés du Conseil de sécurité pour une solution politique réaliste, pragmatique, et durable, basée sur le compromis", a estimé la diplomate.

Soutien d'Antigua-et-Barbuda à une solution politique de compromis à la question du Sahara

Antigua-et-Barbuda a exprimé, lundi devant le Comité des 24 de l'Assemblée générale de l'ONU, son soutien à une solution politique de compromis à la question du Sahara marocain dans le cadre du processus politique sous les auspices exclusifs des Nations unies. "Mon pays soutient le processus politique en cours, mené sous les auspices exclusifs du Secrétaire général des Nations unies, visant à parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique, durable et de compromis au différend régional sur le Sahara, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2548, adoptée le 30 octobre 2020, qui demande au prochain Envoyé personnel de reprendre là où l'ancien Envoyé personnel, Horst Kohler, s'est arrêté", a déclaré l'ambassadeur d'Antigua-et-Barbuda à l'ONU, Walton Webson.

Il a également dit que son pays encourage l'impulsion donnée au processus politique par le Secrétaire général de l'ONU, notamment par la tenue de deux tables rondes à Genève qui ont réuni le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario.

"Nous voudrions rappeler à toutes les parties que le but du processus politique est de parvenir à une solution pragmatique et durable.

Un tel processus devrait être façonné à partir d'un processus de compromis", a-t-il ajouté.

L'ambassadeur a également tenu à souligner que, comme cela a été réitéré par une vingtaine de résolutions du Conseil de sécurité, "une solution politique à ce différend de longue date et une coopération renforcée entre les Etats membres de l'Union du Maghreb arabe contribueraient à la stabilité et à la sécurité dans la région du Sahel". "Antigua-et-Barbuda appelle toutes les parties à continuer à faire preuve de volonté politique et à travailler dans une atmosphère qui favorise un dialogue continu afin de parvenir à une solution politique à ce différend", a-t-il encore dit.

Walton Webson a, par ailleurs, tenu à féliciter le gouvernement du Maroc "pour ses réalisations dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, en particulier son programme de vaccination dans la région du Sahara".

Le retour du Sahara à la mère patrie s'est bel et bien accompli en vertu de l'accord de Madrid

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies, Omar Hilale, a souligné lundi, lors d'une réunion du Comité des 24 de l'Assemblée générale de l'ONU, que les paramètres onusiens de l'autodétermination ne sont nullement prédictibles au Sahara marocain.

Commentant cette information, Moussaoui Ajlaoui, expert associé à Ames-Center, a souligné

que le principe de l'autodétermination ne peut s'appliquer dans le cas du Sahara marocain.

Le chercheur marocain a rappelé deux fameuses résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU datées de décembre 1960, à savoir la résolution 1514 (XV) en date du 14 décembre 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la deuxième résolution 1541 (XV) du 15 décembre 1960 concernant les principes qui doivent guider les Etats membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, leur est applicable ou non.

Il a également souligné que l'article 6 de la résolution 1514 est important car il stipule que «toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations unies», c'est-à-dire que l'autodétermination n'a aucun sens si elle porte atteinte à l'intégrité territoriale des pays.

Il a également souligné que l'un des principes (principe 4) établis par la résolution 1541 énonce que l'autodétermination ne s'applique pas dans le cas des territoires qui ne sont pas géographiquement séparés et ethniquement ou culturellement distinct du pays qui les administre.

«Dans le cas du Sahara, il n'est ni séparé géographiquement du Maroc ni distinct ethniquement ou culturellement ou au niveau de la



religion de l'ensemble du territoire marocain», a tenu à préciser Moussaoui Ajlaoui dans une déclaration à Libé.

De plus, il a souligné que la décolonisation du Sahara marocain a été réalisée en 1975 en vertu de l'Accord de Madrid, ajoutant que les décisions de l'Assemblée générale de l'ONU sont claires à ce propos et que celle prise en décembre 1975 a pris acte «de l'accord tripartite intervenu à Madrid, le 14 novembre 1975, entre les gouvernements espagnol, marocain et mauritanien dont le texte a été transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations

unies le 18 novembre 1975».

Il a, par ailleurs, affirmé que le droit à l'autodétermination est synonyme d'indépendance, ajoutant que l'autodétermination peut être atteinte soit par l'indépendance, soit par l'association libre à un Etat indépendant, soit par l'intégration à un Etat indépendant.

Il convient de rappeler que l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies avait affirmé lors d'un événement parallèle virtuel organisé en décembre 2020 par l'Afrique du Sud, la Russie et le Vietnam pour commémorer le 60ème anniversaire de l'adoption de la résolution

historique 1514 de l'Assemblée générale, aussi connue sous le nom de "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux", que la question du Sahara marocain est une question qui a trait à l'intégrité territoriale du Maroc et non une soi-disant décolonisation.

L'ambassadeur avait également fait observer que la mise en œuvre de l'autodétermination, telle que prévue par la résolution 1514, reste encadrée par "un principe fondamental", à savoir celui de l'intégrité territoriale inscrit dans la Charte des Nations unies.

T.M



Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations unies

Article 6 de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU

Omar Hilale, ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU

Tout règlement n'est concevable que dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc



Dans son intervention lundi devant le Comité des 24 des Nations unies, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a réitéré que l'initiative d'autonomie, dans le cadre de l'intégrité

territoriale du Royaume, est la seule et unique solution à la question du Sahara marocain.

«Le Maroc réitère avec force que la solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis, demandée par le Conseil de sécurité ne

pourra être conçue que dans le cadre de la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Royaume, et ce sur la base de l'initiative marocaine d'autonomie», a insisté M. Hilale devant le Comité.

Dans ce cadre, il a précisé que l'initiative d'autonomie "jouit du plein soutien de la population du Sahara marocain et de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité s'en félicite et la considère comme une solution sérieuse et crédible dans toutes ses résolutions depuis 2007. En outre, un très grand nombre d'Etats membres de l'ONU l'appuient comme la seule solution politique à ce différend régional. Et d'ajouter que ce soutien a été largement exprimé lors de la dernière session de la 4ème Commission, ou encore durant «la Conférence ministérielle de soutien à l'initiative d'autonomie sous la souveraineté du

Maroc», qui s'est tenue virtuellement le 15 janvier 2021, avec la participation de 40 pays des différentes régions du monde.

En outre, le diplomate marocain a indiqué «qu'une autre marque de reconnaissance internationale de la marocanité du Sahara est la proclamation historique, le 10 décembre 2020, par les Etats-Unis d'Amérique, de la souveraineté pleine et entière du Royaume du Maroc sur son Sahara, ainsi que l'ouverture de 22 consulats généraux, de pays africains, arabes, des Caraïbes et autres, dans les villes de Laâyoune et Dakhla au Sahara marocain.

Il a souligné, également, que «les positions passivistes des autres parties ont été définitivement enterrées par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU depuis plus de deux décennies».

Enfin, Omar Hilale a noté que «le Maroc demeure engagé dans le processus politique sous les auspices exclusifs des Nations unies, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, et la facilitation de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, en vue de parvenir à une solution politique au différend régional sur le Sahara marocain».

De même, il a réaffirmé «l'attachement du Maroc au processus de tables rondes consacré dans les résolutions 2468, 2494 et 2548 du Conseil de sécurité, avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du Polisario», faisant remarquer que le prochain Envoyé personnel devra reprendre ce processus de tables rondes, là où il s'est arrêté avec Horst Köhler, avec les mêmes participants et selon les mêmes modalités.

La Hongrie officialise son soutien au plan d'autonomie pour le Sahara

Budapest publie une Déclaration conjointe où elle réitère son appui au Royaume

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Hongrie a publié, lundi sur son site officiel, la déclaration conjointe maroco-hongroise qui a été adoptée à l'issue de la visite, le 9 juin au Maroc, du chef de la diplomatie hongroise Peter Szijjarto.

Dans cette déclaration, la Hongrie soutient la proposition marocaine de plan d'autonomie au Sahara marocain. Elle appuie également les efforts de développement entrepris par le Maroc dans les provinces du Sud.

La Hongrie se félicite, à cet effet, des efforts sérieux et crédibles du Maroc, en tant que pôle régional de stabilité et partenaire privilégié pour le développement en Afrique.

Par cette publication, la Hongrie a confirmé l'importance du partenariat stratégique qui la lie au Maroc.

A cette occasion, la Hongrie a salué le cap fixé par SM le Roi Mohammed VI, dans une dynamique d'ouverture, de progrès et de modernité et se félicite du nouveau modèle de développement et de la régionalisation avancée engagés par le Maroc.

Le Maroc et la Hongrie met-



tent en exergue l'importance d'élever le niveau de leur coopération économique et commer-

ciale à la hauteur de l'excellence des relations politiques bilatérales.

La Hongrie salue par ailleurs le Maroc pour son rôle déterminant et exemplaire en matière de

lutte contre l'immigration irrégulière, en tant que partenaire stratégique de l'Union européenne.

La Faculté de médecine de Laâyoune ouvrira ses portes en septembre

La Faculté de médecine et de pharmacie de Laâyoune, qui a nécessité un investissement de 257 millions de DH, ouvrira ses portes en septembre prochain devant les étudiants des provinces du Sud.

Les candidatures pour le concours d'accès à cette Faculté pour l'année universitaire 2021-2022 viennent d'être lancées par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, marquant ainsi la mise en service de cet établissement de formation supérieure.

Dans une récente circulaire, le ministère a annoncé que les candidatures pour ce concours, qui concerne les huit Facultés de médecine et de pharmacie du Royaume, doivent être déposées durant la période entre le 15 juin et le 11 juillet.

Pour son ouverture, la Faculté de médecine de Laâyoune va accueillir 100 étudiants originaires des provinces de Laâyoune, Tan-Tan, Sidi Ifni, Tarfaya, Guelmim, Aousserd, Oued Eddahab, Es-Semara, Boujdour et Assa-Zag.

Cet établissement universitaire,

érigé sur une superficie de 10 ha, s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Maroc de former 3.300 médecins par an, pour doubler la densité médicale et passer de 6 à 10 médecins pour 10.000 habitants.

Il est doté notamment de centres de formation contenant un amphithéâtre de 400 places, trois salles de 50 places, deux salles de soutenance, deux salles de thèse, quatre salles de séminaire et quatre salles de réunion.

Il comprend également des départements d'enseignement, qui regroupent deux salles de thèse, quatre salles de séminaire et quatre salles de réunions, ainsi que des laboratoires spécialisés, des centres de recherche, quatre amphithéâtres de 300 places, 6 salles de cours de 60 places et dix salles de travaux dirigés.

Cette faculté est l'un des chantiers emblématiques du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, lancé en 2015 par SM le Roi Mohammed VI pour des investissements de plus de 77 milliards de DH.

Réélection du Maroc au Comité des Nations unies sur les disparitions forcées

Le Maroc a été réélu membre du Comité des Nations unies sur les disparitions forcées (CED), a indiqué lundi le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

"Le candidat du Royaume du Maroc, Mohamed Ayar, a été réélu en tant que membre du Comité des disparitions forcées (CED) et ce, à l'issue des élections tenues ce lundi à New York, à l'occasion de la 4ème réunion des Etats parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées", a précisé le ministère dans un communiqué. En lice avec cinq autres candidats pour les cinq sièges à pourvoir au sein du CED, il a pu recueillir 56 voix sur les 60 votantes, se plaçant en tête de cette élection, a ajouté la même source.

L'expert marocain siègera ainsi pour un nouveau mandat de quatre ans (2021-2025) aux côtés de quatre autres experts de l'Argentine, de l'Albanie, de l'Equateur et de la Serbie, également élus.

"Cette élection vient renforcer la présence du Maroc dans les 10 organes

onusiens créés en vertu des conventions relatives aux droits de l'Homme, avec 8 experts marocains siégeant au sein d'importantes comités", à savoir : le Comité des droits de l'Homme ; le Comité des droits économiques, sociaux et culturels ; le Comité contre la torture ; le Comité des droits des personnes handicapées ; le Comité des droits de l'enfant ; le Sous-comité pour la prévention de la torture et le Comité des disparitions forcées, a fait savoir la même source.

"L'aboutissement de cette candidature marocaine témoigne de la confiance et de la crédibilité dont jouissent le Royaume et les compétences marocaines auprès de la communauté internationale. Il constitue également une reconnaissance renouvelée des avancées réalisées sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, en matière de défense des droits de l'Homme, ainsi que de l'engagement solennel du Maroc et son implication dans les efforts internationaux de lutte contre les disparitions forcées", selon le communiqué.

La réélection de Mohamed Ayar est le fruit d'une campagne diplomatique de

promotion engagée dans le cadre de la stratégie du Royaume visant la consolidation de la présence marocaine au niveau des organisations internationales en général et des différentes entités des Nations unies, en particulier, d'après le ministère.

Juriste de renommée internationale et professeur universitaire, Mohamed Ayar a réussi, durant son premier mandat, à gagner l'estime de ses homologues et des Etats parties grâce à ses grandes compétences en matière de droits de l'Homme, de droit pénal international et de justice de transition et à son engagement avéré dans l'accomplissement de sa mission, ce qui lui a valu d'être choisi président du CED depuis octobre 2019.

Le Comité des disparitions forcées a été institué afin de contrôler la mise en œuvre des dispositions de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, par les Etats parties. Il est composé de dix experts indépendants de haute moralité et possédant une expérience reconnue dans le domaine des droits de l'Homme.

Opération Marhaba 2021

Augmentation de la capacité des lignes maritimes desservant le Maroc

Conformément aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à garantir le retour dans les meilleures conditions de la communauté marocaine résidant à l'étranger, la Direction de la marine marchande, relevant du ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, a entrepris de nombreuses démarches avec les compagnies de transport opérant sur les lignes maritimes avec l'Europe, dans le but d'augmenter la capacité de l'offre, de diversifier les ports d'embarquement et de pratiquer des prix raisonnables pour les voyageurs.

A cet effet, les prix de référence des billets aller/retour, avec voiture, ont été ramenés à 995 euros pour une famille de 4 personnes pour les lignes long-courrier et à 450 euros pour les lignes moyen-courrier, précise le ministère dans un communiqué, notant que ces modalités seront

détaillées et portées à la connaissance du public incessamment.

Dans le même cadre, ajoute la même source, les discussions sont en cours avec les autorités portugaises dans l'objectif de faire du port de Portimao au Portugal un port d'embarquement, en ouvrant de nouvelles lignes maritimes depuis ce port vers le port de Tanger Med.

Ces lignes s'ajouteront à celles de France et d'Italie déjà programmées pour cette année, d'une capacité initiale de 20.000 passagers et 5.000 véhicules par semaine, ainsi que la mobilisation d'un navire supplémentaire sur les lignes Marseille-Tanger Med et Gênes-Tanger Med, d'une capacité de 4.000 passagers et 1.000 véhicules par semaine, rappelle-t-on.

Ainsi, la capacité totale s'élèvera à environ 48.000 passagers et plus de 15.000 véhicules par semaine, ce qui permettra de couvrir la phase de transit prévue, du 15 juin au 15 septembre



2021, avec environ 650.000 passagers et 180.000 véhicules.

Par ailleurs, la Direction de la marine marchande poursuivra ses contacts avec les com-

panies de transport maritime pour les inciter à augmenter le nombre de rotations et ainsi augmenter la capacité de transit, pour répondre à la de-

mande durant cette période, en tenant compte des dispositions techniques et procédurales des ports et des navires, conclut le communiqué.

Affluence record sur les canaux de distribution de RAM



Plus de 70% de la capacité mise en place dans le cadre du dispositif exceptionnel mis en faveur des Marocains du monde en période d'été est encore disponible à la vente, a annoncé Royal Air Maroc (RAM).

"Suite à la mise en place d'un dispositif "exceptionnel" et "historique" pour faciliter le déplacement des Marocains résidant à l'étranger (MRE) en période d'été, en application des Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une affluence record a été constatée sur nos différents canaux de distribution - Site Internet, agences Royal Air Maroc

et agences de voyages", indique la compagnie dans un communiqué.

Si les vols de certaines dates ont été totalement saturés, "plus de 70% de la capacité mise en place sur la période est encore disponible à la vente", fait savoir la compagnie nationale, encourageant les clients à rechercher des dates alternatives s'ils ne trouvent pas de place à leurs dates initialement prévues.

Par ailleurs, Royal Air Maroc a tenu à rappeler que l'ensemble des billets émis jusqu'au 13 juin bénéficient, de par leurs conditions commerciales, d'un remboursement du montant du billet sous forme d'un

avoir à exploiter ultérieurement sur les vols de RAM, valable 12 mois et remboursable en numéraire à l'expiration de sa validité, ou d'un changement de date du voyage, sans pénalité, ajoutant qu'à titre exceptionnel, la date de validité peut s'étendre jusqu'au 31 mars 2022 au lieu du 31 octobre 2021 prévu initialement (une différence tarifaire peut être appliquée).

Quant aux clients qui ont déjà béné-

ficié d'un changement de date gratuit, ils auront la possibilité d'obtenir un deuxième changement de date gratuitement, à titre exceptionnel, précise la même source, notant que les clients disposant d'un billet avec option de remboursement gratuit, peuvent, quant à eux, bénéficier de la restitution du montant en numéraire comme indiqué dans les conditions tarifaires du billet.

42 compagnies aériennes vont reprendre leurs activités

Un total de 42 compagnies aériennes, dont 4 nouvelles, va réopérer au niveau du Royaume avec la reprise du secteur prévue le 15 juin courant, a annoncé, lundi, le directeur général de l'Office national marocain du tourisme (ONMT), Adel El Fakir. Les 42 compagnies desserviront 43 pays, a fait savoir le DG de l'ONMT lors d'une nouvelle édition des "Tourism Marketing Days" (TMD), tenue sous le thème "TMD Sky-Restart", précisant que les quatre compagnies qui s'ajouteront sont deux russes (S7 Airlines et Aeroflot), une compagnie israélienne et une autre africaine.

M. El Fakir a, à cet effet, rappelé la mise sur le marché, entre le 15 juin et le 30 septembre, de 3,5 millions de sièges aériens, soit près des trois quarts de la capacité proposée lors de la même période en 2019, assurant que ces capacités sont "sécurisées, signées et établies".

Il a, dans ce sens, relevé que l'action de l'Office "n'est jamais aussi forte que quand elle est portée par les partenaires et les professionnels", ajoutant que cette rencontre TMD, tenue en mode hybride, est une occasion de décliner la stratégie de l'Office mais également de fédérer les partenaires nationaux et internationaux.

"Nous sommes totalement prêts et mobilisés pour le redémarrage", a-t-il souligné à ce propos, appelant l'ensemble des partenaires à l'unité pour que cette relance soit la plus forte possible.

Les petites secondes du “Sommet” Sanchez-Biden tournées en dérision en Espagne

Finalement, le président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, n'a bénéficié que de moins d'une minute de l'agenda du président américain, Joe Biden. Exactement une trentaine de secondes d'une marche vers la salle où se tenait le Sommet de l'OTAN au cours de laquelle, les deux hommes n'ont certainement pas évoqué grand-chose ni échangé autre chose que de diplomatiques salamalecs.

A telle enseigne que la sur-médiatisation préalable de ce non évènement par la presse ibérique a tourné en eau de boudin, voire en objet de dérision.

Selon le quotidien El Español, le maire de Madrid et porte-parole national du Parti populaire, Jose Luis Martínez-Almeida, a publiquement exprimé son opinion sur cette rencontre en observant 29 secondes de silence. Les mêmes que celles du trajet que les deux dirigeants ont partagé après la photo de famille au sommet de l'OTAN lundi.

« Ces 29 secondes ont été rendues aussi éternelles que Biden », a affirmé Almeida hier aux participants à un événement organisé par New Economy Forum.

Un « vrai drame » ce laps de temps, a-t-il ajouté.

Interrogé sur ce qui est advenu, il a simplement répondu avec un long silence à la surprise de certains des présents, y compris le président du PP, Pablo Casado et la présidente de la Communauté de Madrid, Isabel Diaz Ayuso, qui ont applaudi et ri de ce geste.

« Il n'a rien dit », a-t-il enchaîné, ajoutant que « durant ces 29 secondes, Pedro Sánchez nous a expliqué qu'il a eu le temps de parler

de l'intégration dans la structure militaire de l'OTAN, de la situation en Amérique latine et a félicité le président américain pour l'agenda progressiste qu'il a lancé », a expliqué Almeida en riant à gorge déployée.

Le porte-parole national du PP a qualifié de « frivole » la façon dont Sanchez traite ce genre de questions, et plus encore avec un président américain. « Si vous avez vraiment parlé de ces questions en 29 secondes, c'est que vous n'avez pas parlé en profondeur de absolument rien », a-t-il estimé.

Dans ce sens, il a noté que cette vidéo de Sanchez et Biden s'exprimant après la photo de famille de l'OTAN met en évidence « l'inutilité » du président du gouvernement espagnol sur la scène internationale, en critiquant le fait que cette réunion que La Moncloa a surmédiatisée la semaine dernière n'a duré que fort peu de temps « après six mois au cours desquels Joe Biden n'a pas décroché le téléphone pour parler à Sanchez ».

Pour sa part, le secrétaire général du PP, Teodoro Garcia Egea, a assuré avoir été « très surpris » que cette « rencontre fortuite » de 30 secondes ait été prise pour « un sommet au plus haut niveau ».

« Ce que nous devons demander aux Espagnols, c'est pourquoi les Etats-Unis n'ont pas accueilli l'Espagne hier comme ils l'ont fait avec la France, l'Italie... Pourquoi l'Espagne ne mérite que 30 secondes », s'est-il demandé dans une interview à Antena 3 au cours de laquelle il a déploré le fait que l'Espagne n'ait pas un rôle de premier plan dans la politique internationale.

La même ligne a été suivie par le porte-parole de Vox au Congrès des députés, Ivan



Espinosa de los Monteros, qui a affirmé que ces 30 secondes « ont été humiliantes pour l'Espagne ». « J'ai vu un monsieur marcher et un autre lui parler dans l'oreille. Biden était désorienté, surpris ou confus ... comme lorsque vous êtes approché par un vendeur ambulante », a-t-il renchérit.

« La rencontre annoncée entre le président des Etats-Unis Joe Biden et le chef du gouvernement espagnol Pedro Sánchez a duré 45 secondes: 15 de salutations et 30 de marche conjointe vers la salle de conférence de l'OTAN au cours de laquelle, selon des sources espagnoles, Sánchez a communiqué à Biden son désir d'améliorer l'alliance militaire entre les deux pays, son inquiétude face

à la crise migratoire en Amérique latine et l'a félicité pour son agenda progressiste », a commenté ironiquement Pablo Sebastián dans un article d'opinion publié lundi sur le site de la « Republica » et intitulé : « Biden méprise et humilie l'Espagne ».

« Il s'agit d'un mépris et d'une humiliation du président de la première puissance mondiale, les Etats-Unis d'Amérique, à l'égard non seulement du président Sánchez, avec qui Biden a refusé de parler depuis qu'il a été élu président le 20 janvier, mais aussi, et surtout, un mépris et une humiliation pour l'Espagne, pays ami et allié militaire des Etats-Unis », a souligné Pablo Sebastián.

H.T

La Chambre des conseillers salue les positions soutenant le Maroc

Le bureau de la Chambre des conseillers a salué, lundi, les différentes positions soutenant le Maroc suite à l'adoption par le Parlement européen (PE) d'une résolution contraire à l'esprit et à la philosophie du partenariat stratégique unissant le Royaume et l'Union européenne (UE).

Le bureau de la Chambre des conseillers salue les différentes positions soutenant le Royaume du Maroc, exprimées par des coalitions régionales et des Unions parlementaires continentales et régionales, ainsi que par des Parlements amis et frères, a indiqué le bureau dans un communiqué à l'issue d'une réunion tenue par visioconférence sous la présidence du président de la Chambre, Hakim Benchamach.

Le bureau s'est félicité, dans ce cadre, des positions du Parlement arabe, des Unions parlementaires arabe et panafricaine, de la Ligue des Etats arabes, des Secrétariats généraux de l'Organisation de la coopération islamique et du Conseil de coopération du Golfe, du Conseil bahreïni de la choura et de la Chambre des représentants du Yémen, outre les communiqués de solidarité émis par le président du

groupe d'amitié France-Maroc au Sénat ainsi que par des membres du PE, selon la même source.

Par ailleurs, le bureau de la Chambre des conseillers a décidé de prendre part aux travaux de la prochaine session du Parlement arabe, prévue du 22 au 28 juin au Caire, poursuit-il communiqué, notant que l'Institution législative arabe tiendra le 26 juin, dans le cadre de sa solidarité avec le Maroc, une séance urgente consacrée à l'examen de la résolution du PE. Le bureau a également appelé les conseillers, membres du Parlement marocain au sein de la Commission parlementaire mixte Maroc-Union européenne (CPM Maroc-UE), à entamer des contacts avec les membres de la Commission des affaires étrangères relevant du Parlement européen, afin d'expliquer et de présenter les véritables raisons de la crise provoquée par l'Espagne et ce, dans le cadre de la poursuite de la défense des intérêts suprêmes et des causes justes du Royaume.

Par ailleurs, s'agissant du contrôle de l'action gouvernementale, le bureau a approuvé l'ordre du jour de la séance des questions orales prévue mardi, a précisé le communiqué.

Sur le plan de la législation, il a été décidé de tenir, aussitôt après la séance des questions orales, une séance plénière consacrée à l'examen et au vote de projets de textes législatifs qui sont prêts, ajoute la même source, notant qu'il a été décidé de soumettre aux Commissions permanentes six textes législatifs provenant de la première Chambre pour examen dans les plus brefs délais. Le bureau a également pris connaissance du dépôt par la Commission de l'enseignement et des affaires culturelles et sociale du rapport sur sa mission exploratoire temporaire au sujet de la situation sanitaire dans la région de Fès-Meknes, menée du 10 au 15 novembre puis du 6 au 12 décembre 2020, indique le communiqué, ajoutant que ledit rapport sera examiné lors d'une séance plénière, après avoir respecté toutes les dispositions stipulées dans l'article 130 du règlement intérieur de la Chambre.

Le bureau a enfin donné son accord de principe pour l'organisation par la Commission des secteurs productifs d'une mission exploratoire temporaire sur un ensemble d'établissements de formation hôtelière et touristique, conclut le communiqué.

L'UPA condamne la résolution du Parlement européen

L'Union parlementaire arabe (UPA) a exprimé sa condamnation et son rejet de la résolution adoptée par le Parlement européen sur le Maroc, laquelle « fait litte de idéaux des relations diplomatiques et des us parlementaires entre les Etats, qui doivent être fondés sur les principes du dialogue, de l'entente, des intérêts communs et du respect mutuel ».

Dans un communiqué, l'Union souligne que ce genre de résolutions, faites d'assertions et d'accusations infondées, sont susceptibles d'exacerber la tension et d'entamer les bases des partenariats et des accords stratégiques entre les Etats arabes et les pays de l'Union européenne. L'UPA appelle le Parlement européen à tenir compte des efforts tangibles et soutenus que le Maroc a déployés en matière de lutte contre le terrorisme, l'immigration clandestine et la traite des êtres humains.

La tendance à ignorer ces efforts « aura un effet contre-productif qui attentera aux relations entre le Maroc et les pays de l'Union européenne, favorisera l'ingérence injustifiée dans les affaires des Etats souverains et promouvra l'inimitié envers les Etats arabes, plutôt que d'aider à résoudre les crises bilatérales par les voies politique et diplomatique ».

L'Union parlementaire arabe fait part de son soutien total au Maroc et de son appui à toutes les mesures que le Royaume prend pour faire face à cette résolution injustifiée et aux accusations infondées qu'elle contient.

L'UPA soutient également « les actions que le Maroc entreprend pour asseoir les bases de la paix, de la stabilité et de la prospérité, ainsi que pour le bien de son peuple et la préservation de sa souveraineté et de son rôle sur les échiquiers arabe et régional ».

Plénière à la Chambre des représentants consacrée au rapport sur le préscolaire

Approbation en commission du projet de loi sur le cannabis

La Chambre des représentants a tenu hier mardi une séance plénière consacrée à l'examen et au vote de projets de textes législatifs fin prêts.

Cette séance a suivi une autre qui a été, quant à elle, consacrée à l'examen et au vote de projets de textes législatifs fin prêts.

A signaler également que le projet de loi N°13.21 relatif à l'usage licite du cannabis a été adopté, lundi en deuxième lecture, par la Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville à la Chambre des représentants.

Adopté par 8 voix contre 5 en présence du ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, le projet de loi vise à améliorer la situation socioéconomique

de la population de la région concernée.

La Chambre des conseillers avait adopté, à la majorité (41 contre 11), ledit projet, lors d'une séance plénière.

Elaboré en harmonie avec les engagements internationaux du Royaume, ce projet de loi vise à soumettre toutes les activités liées à la culture, la production, la transformation, le transport, la commercialisation, l'exportation et à l'importation du cannabis et de ses produits à un système de licence.

Des études scientifiques exhaustives ont été élaborées par le ministère portant essentiellement sur la faisabilité du projet, son potentiel socioéconomique et environnemental, ainsi que sur les atouts et les défis que le Maroc se doit de relever pour réussir ce chantier de grande envergure.



Renforcement des capacités des magistrats en matière de droits de l'Homme

Participation d'une centaine de juges à la cinquième édition du programme dédié

Une centaine de juges issus de différents tribunaux du Royaume prennent part à la cinquième édition du programme de renforcement des capacités des magistrats en matière de droits de l'Homme, qui s'est ouverte lundi à Rabat.

Organisés à l'initiative de la présidence du ministère public en collaboration avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), les travaux de cette édition, qui se poursuivront jusqu'au 2 juillet prochain, doivent permettre aux participants d'approfondir leurs approches et connaissances sur des thématiques se rapportant aux droits de l'Homme, telles que les conventions internationales, le cadre institutionnel national ou encore les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme.

Le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, El Hassan Daki, a insisté, à cette occasion, sur l'extrême importance de ce programme de formation pour les juges et la place de choix qu'occupe la question des droits de l'Homme dans la Constitution, notamment de l'article 19 à 40.

La Loi fondamentale du Royaume, a-t-il relevé, consacre les droits de l'Homme tels que reconnus universellement et stipule la protection de ces droits, en prenant en considération leur universalité et leur indivisibilité, de même qu'elle incite le pouvoir judiciaire, institutions et instances concernées à veiller au respect scrupuleux de ces droits.

Il est nécessaire d'accompagner les engagements internationaux du Royaume en la matière, a affirmé le président du ministère public, notant que les juges sont fréquemment confrontés aux ques-



tions des droits de l'Homme dans l'exercice de leurs fonctions et sous différentes dimensions (politique, civique, économique, sociale, culturelle et environnementale).

"Tout au long de près de quatre mois, quatre groupes ont bénéficié de ce cycle de formation, répartis entre 338 magistrats du parquet, 110 cadres et responsables de la présidence du ministère public et 57 bénéficiaires issus des différentes institutions nationales", a-t-il rappelé, notant que le cinquième contingent regroupera principalement les juges représentant différentes juridictions du Royaume.

Pour sa part, le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) Mohamed Abdennabaoui, a souligné la vitalité de la formation continue pour les magistrats dans le domaine des

droits de l'Homme, passant en vue les efforts considérables déployés par le Royaume pour la promotion des libertés, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Les juges jouent un rôle indéniable dans la protection des droits et des libertés des citoyens, a-t-il soutenu, mettant en exergue l'article 117 de la Constitution qui stipule que "le juge est en charge de la protection des droits et libertés et de la sécurité judiciaire des personnes et des groupes, ainsi que de l'application de la loi", a affirmé M. Abdennabaoui.

Lancé le 10 décembre 2020, le programme de renforcement des capacités des magistrats du parquet en matière de droits de l'Homme est destiné à contribuer à l'ancre des valeurs des droits de l'Homme et au renforcement de l'Etat de droit.

35 migrants subsahariens secourus au large de Tan-Tan

Les services de la Délégation de la pêche maritime du port de Tan-Tan, en étroite coordination avec la Marine Royale, ont porté secours, dimanche, à 35 candidats à l'immigration clandestine, dont deux femmes enceintes et deux enfants, tous originaires de pays de l'Afrique subsaharienne.

Ces personnes, dont 13 femmes, étaient à bord d'un canot pneumatique en difficulté sur les côtes de Tan-Tan, a déclaré à la MAP le délégué de la pêche maritime, Fonoun Youssef.

Il a ajouté que les services de la délégation ont appris, samedi à deux heures du matin, qu'un certain nombre de personnes étaient en danger, à une distance de 28 milles à l'ouest du port de Tan-Tan.

Le navire de sauvetage "Assa" a été immédiatement dépêché sur place, tandis que les gardes-côtes de la Marine Royale ont pu fournir l'aide nécessaire pour secourir tous ces candidats à l'immigration, ratisser la zone et apporter une assistance complète pendant l'opération de sauvetage et d'évacuation, a expliqué M. Fonoun.

Après la coordination avec la Marine Royale et toutes les autorités concernées, avec l'aide du bateau de pêche "Mouflih", ces personnes ont été secourues et évacuées vers le port de Tan-Tan, a-t-il noté.



La pandémie alimente le sentiment de corruption dans l'UE



La pandémie de coronavirus a alimenté le sentiment de corruption des citoyens de l'Union européenne, moins de la moitié d'entre eux estimant que la crise a été gérée de façon "transparente" par les autorités, selon une enquête de Transparency International dévoilée mardi. "Dans l'UE, seules quatre personnes sur dix environ pensent que leur gouvernement a géré la pandémie de manière transparente.

En France, en Pologne et en Espagne, 60% des personnes interrogées ou plus pensent que la gestion de la pandémie par leur gouvernement manque de transparence", selon les résultats de l'étude. Plus de 40.000 habitants issus des 27 pays de l'Union européenne ont répondu à ce Baromètre européen de la corruption, réalisé entre octo-

bre et décembre 2020.

Selon Transparency International, les soins de santé sont particulièrement touchés par la corruption. Bien que 6% seulement des personnes interrogées ont déclaré avoir versé un pot-de-vin pour accéder à des soins, 29% disent compter sur leurs relations personnelles pour obtenir un accès privilégié. "Les soins médicaux, en particulier, ont été un terrain propice à la corruption alors que les gouvernements s'efforçaient de gérer la pandémie de Covid-19", écrit Transparency dans son rapport.

La fréquence des pots-de-vin dans le secteur de la santé, rapportée par les répondants, est la plus élevée en Roumanie (22%) et en Bulgarie (19%), tandis que le recours aux relations personnelles

était le plus fréquent en République tchèque (54%) et au Portugal (46%).

Près de la moitié des Français interrogés ont déclaré avoir eu recours à une relation personnelle pour avoir accès à un service public au cours de ces douze derniers mois.

Le rapport exhorte les gouvernements de l'UE à "redoubler d'efforts pour garantir une sortie juste et équitable de la pandémie en cours". La Hongrie et la Pologne sont pointées du doigt comme des pays utilisant la crise sanitaire comme "une excuse pour saper la démocratie" à travers de nouvelles réglementations.

Des politiciens y ont vu "une occasion de faire du profit", ajoute le rapport, citant le lobbying en faveur de l'achat de masques de pro-

tection.

En Allemagne, des députés du parti conservateur au pouvoir ont été mis en cause pour être intervenus dans ce type de marché. Dans ce pays, plus de 60% des personnes interrogées estiment que le gouvernement est sous influence de groupes d'intérêt privés. C'est aussi le sentiment de plus de la moitié des sondés en Europe s'agissant de leur propre gouvernement. Plus largement, un tiers des Européens interrogés pense que la corruption stagne ou augmente dans leur pays.

"Ces résultats devraient être considérés comme un signal d'alarme tant pour les gouvernements nationaux que pour les institutions de l'Union européenne", a déclaré Michiel van Hulst, directeur de Transparency International UE dans un communiqué.

En France, la pression sur l'hôpital poursuit sa décrue

La pression sur les services hospitaliers continue de baisser, avec un peu plus de 2.000 malades de Covid-19 en services de réanimation lundi, selon les chiffres de Santé Publique France. La France compte désormais 12.374 personnes hospitalisées en raison de Covid-19, un chiffre au plus bas depuis la mi-octobre. La décrue du nombre de patients traités en soins critiques, pour les formes les plus graves, se poursuit aussi, avec 2.068 malades, un plus bas depuis la mi-octobre également, dont 71 nouvelles admissions.

Le nombre de contaminations s'élève à 689 cas confirmés en 24 heures contre 2.855 la veille. Ce chiffre est toujours plus bas le lundi, après le week-end, mais il était encore de 1.164 lundi dernier.

Le taux de positivité sur les sept derniers jours, soit le rapport entre le nombre de personnes testées positives et le nombre total de personnes testées, est en baisse à 1,5%. La maladie a emporté 63 malades hospitalisés en 24 heures, portant à 110.483 le nombre total de décès depuis le début de l'épidémie il y a plus d'un an. Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 30.472.434 personnes ont reçu au moins une injection et 14.364.587 personnes ont reçu deux injections. Cela représente respectivement 58% et 27,4% de la population majeure. 16.126.305 personnes ont un schéma vaccinal complet (deux doses, ou une dose si vaccin à dose unique ou si vaccin pour une personne ayant eu la Covid-19), précise le ministère de la Santé.

Une responsable du labo de Wuhan rejette les accusations sur les origines de Covid-19

Une virologue chinoise, directrice d'un des laboratoires de l'Institut de virologie de Wuhan, a de nouveau démenti la théorie selon laquelle le virus à l'origine de Covid-19 aurait pu s'échapper de son institution, dans un entretien paru lundi dans le New York Times.

Le président américain Joe Biden avait appelé en mai les services de renseignement américains à "redoubler d'efforts" pour expliquer les origines de Covid-19, déplorant le manque de coopération et de transparence de Pékin.

Longtemps balayée d'un revers de

main par la plupart des experts, la théorie d'un accident de laboratoire à Wuhan, en Chine, est revenue en force ces dernières semaines dans le débat américain. Et les appels en faveur d'investigations plus approfondies se multiplient au sein de la communauté scientifique.

Shi Zhengli, à la tête du laboratoire de haute sécurité P3 (pour "pathogène de classe 3") de l'Institut de Wuhan qui étudie de nombreux virus dont les coronavirus, a répondu au New York Times par téléphone et e-mail. "Comment diable puis-je apporter des preuves de quelque chose dont

il n'y a aucune preuve?", a-t-elle d'abord lâché, souhaitant ensuite poursuivre par e-mail, citant les règles de l'Institut basé dans la ville qui fut le premier épicode de la pandémie de coronavirus.

Selon le New York Times, Dr Shi a ensuite répondu par une négative appuyée lorsqu'il lui a été demandé si son laboratoire avait eu en sa possession une souche du nouveau coronavirus avant la pandémie. Elle a aussi démenti les informations, publiées dans la presse américaine, selon lesquelles trois chercheurs de l'Institut de Wuhan auraient été hospitalisés en novembre

2019, présentant des symptômes compatibles avec la Covid-19, mais aussi avec ceux d'une "infection saisonnière". Shi Zhengli a également rejeté les accusations de manipulations génétiques dangereuses, notamment relayées aux Etats-Unis par certains élus républicains.

Ces recherches, dites de "gain de fonction" (gain-of-function, en anglais), consistent à modifier délibérément le code génétique d'une molécule, en l'occurrence d'un virus, de façon parfois inoffensive, mais parfois visant à accroître la virulence ou la transmissibilité d'un pathogène afin

de mieux le comprendre.

Très controversées, des recherches de ce type ont pourtant eu lieu à l'Institut de Wuhan, affirme le New York Times, qui renvoie à un article publié en 2017 par un groupe de scientifiques du laboratoire de Wuhan, dont Dr Shi, où ils présentent les résultats de recherches au cours desquelles ont été créés de nouveaux coronavirus de chauve-souris.

Interrogée par le New York Times sur la question, la responsable affirme n'avoir jamais conduit d'expériences de gain de fonction "visant à accroître la virulence du virus".

L'Algérie plongée dans l'incertitude au lendemain de législatives boudées par la population

L'Algérie est "plongée dans l'incertitude" au lendemain des élections législatives, qui ont été "boudées" par la population, écrit lundi le quotidien français *Le Monde*. L'annonce officielle d'un taux de participation de 30,2% a suscité "la perplexité générale" alors que l'affluence n'a pas submergé les bureaux de vote, note le journal. "Comment d'ailleurs inventer une affluence, alors que (...) les électeurs se succèdent au compte-gouttes ?", s'interroge *Le Monde*.

En fin de soirée, l'annonce par l'Agence nationale indépendante des élections (ANIE) d'un taux de participation de 30,2% a suscité la "perplexité générale" alors que le chiffre n'était que de 14,5% à 16 heures, relève le journal, qui se demande encore si le chiffre aurait doublé dans les toutes dernières heures de la journée électorale dans "un sursaut civique inespéré". Selon *Le Monde*, ce "faible" taux de participation, comparé à l'élection présidentielle de décembre 2019 (39,93 %) et aux précédentes législatives de 2017 (35,70 %), "ne va pas moins peser sur la crédibilité du futur Parlement et donc sur le scénario officiel de sortie de crise". "Quelle peut être la légitimité de ce Parlement alors que le peuple a rejeté dans sa majorité écrasante ces élections ?", s'interroge Zoubida Assoul, dirigeante du parti d'opposition Union pour le



changement et le progrès (UCP) qui avait appelé, à l'instar des figures du Hirak, à boycotter le scrutin, souligne le journal. Selon cette figure de l'opposition, "non seulement le scrutin ne règle pas la crise, mais il risque au contraire de l'aggraver".

Le *Monde* a également rappelé que d'autres formations politiques

comme le parti d'opposition Union pour le changement et le progrès (UCP) avait appelé, à l'instar des figures du Hirak, à boycotter le scrutin. D'autres par contre ont accepté de "jouer le jeu du scénario institutionnel offert par le régime", c'est le cas de Jil Jadid (génération nouvelle), qui estime qu' "il y avait là une chance à saisir pour sortir de

l'impasse dans laquelle l'Algérie est plongée depuis deux ans".

Pourtant, au lendemain du scrutin, son président Soufiane Djilali était "particulièrement amer". Selon lui, "le scrutin n'a pas entraîné l'adhésion populaire" et consacre "le retour des anciens appareils".

"L'Algérie vient de gâcher une occasion de s'engager dans une

étape nouvelle", a-t-il déploré, affirmant que "la minorité qui a voté est une minorité clientéliste", faisant porter la responsabilité au boycottage de l'opposition. "Ceux qui ont pris en otage le Hirak et ont refusé de participer au scrutin ont permis ce retour de l'ancien système", dénonce le président de Jil Jadid, cité par *Le Monde*.

Huit ans de présidence Rohani en Iran : *De l'euphorie à la déception*



Elu en 2013 sur des promesses d'ouverture diplomatique et de libéralisation de la société et réélu triomphalement quatre ans plus tard, le président iranien Hassan Rohani, figure du courant dit modéré, est particulièrement impopulaire au terme de son second mandat. Si elle se concrétise, la victoire annoncée d'avance de l'ultraconservateur Ebrahim Raïssi, sur fond d'abstention potentiellement record dès le premier tour de la présidentielle du 18 juin, consacrerait la faillite de l'expérience Rohani, marquée d'abord par un échec économique.

Rohani "voulait libéraliser l'économie iranienne en développant le rôle du secteur privé et en attirant les investissements étrangers", rappelle Thierry Coville, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) de Paris, mais ce projet a été "complètement piétiné par (l'ancien président américain Donald) Trump".

Le 14 juillet 2015, deux ans après l'élection de M. Rohani, la République islamique conclut à Vienne un accord mettant fin à douze années de tensions internationales sur la question nucléaire iranienne. En échange de la promesse

de ne jamais acquérir l'arme atomique et d'une réduction drastique de ses activités nucléaires, l'Iran obtient un allègement des sanctions occidentales et internationales qui asphyxient son économie.

À Téhéran, la nouvelle est accueillie par des scènes de liesse dans les rues. Mais en 2018, la décision de M. Trump de sortir les Etats-Unis de l'accord de Vienne et de rétablir les sanctions américaines qui avaient été levées plongent l'Iran dans une violente récession dont les effets seront amplifiés par la pandémie de Covid-19. Cible incessante des critiques des ultraconservateurs, qui accusent le gouvernement d'"inefficacité", notamment face à la crise sanitaire, M. Rohani défend invariablement ses choix en attribuant ses échecs à la "guerre économique" américaine.

Les réformateurs, avec l'appui desquels il a gouverné, lui reprochent d'avoir abandonné une grande partie de ses promesses électorales, en particulier sur la question des libertés civiles et individuelles. M. Rohani est ainsi critiqué pour son échec à obtenir la levée de l'assignation à résidence de Mir Hossein Mousavvayi et Mehdi Karoubi, les diri-

gents du mouvement de contestation de la réélection de l'ex-président Mahmoud Ahmadinejad en 2009. A sa décharge, le bilan de M. Rohani "doit être jugé à l'aune des (...) pouvoirs" dont dispose le président, fait remarquer le journaliste Ahmad Zeidabadi.

C'est en effet le guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, qui concentre l'essentiel du pouvoir en Iran, et l'influence du président est fortement limitée par d'autres institutions comme les Gardiens de la Révolution, armée idéologique de la République islamique, ou l'Autorité judiciaire. Ainsi, en ce qui concerne Internet, le gouvernement Rohani a amélioré l'accès et la qualité du service en augmentant la bande passante. Mais il n'a jamais pu obtenir le déblocage de Twitter et de Facebook comme il l'avait promis, et la majeure partie du web mondial reste inaccessible en Iran sans logiciel anticensure (VPN).

Si la police des mœurs est moins présente dans la rue, un mouvement dénonçant l'obligation faite aux femmes de se voiler dans l'espace public a été sévèrement réprimé en 2018. Tout comme ont été matées dans le sang deux vagues de contestation po-

pulaire à l'hiver 2017-2018 et en novembre 2019. Plusieurs figures de la défense des droits humains, et des droits des femmes en particulier, restent emprisonnées, un certain nombre ayant vu leurs peines de prison alourdies. "Sur le plan politique, la classe moyenne éduquée des grandes villes est globalement très déçue de Rohani", dit M. Coville à l'AFP.

"Les gens comprennent ce qui s'est passé mais ils auraient attendu qu'il 'résiste' plus aux 'avancées' des radicaux." Analyste conservateur, Hossein Kanani Moqadam estime auprès de l'AFP que M. Rohani a contribué lui-même à se marginaliser en faisant le vide autour de lui pour ne s'appuyer plus que sur un cercle restreint de fidèles, entraînant le "gouvernement dans une impasse politique". "Le plus grand succès" du président sortant est d'avoir négocié "un compromis diplomatique avec Washington dans le cadre des lignes rouges du régime" iranien, dit à l'AFP Clément Therme, chercheur associé à l'Institut universitaire européen de Florence, et son "principal échec demeure (l')affaiblissement de la classe moyenne et (des) révoltes des classes populaires" minées par la crise.

Biden et l'UE vont enterrer la hache de guerre dans le conflit Airbus-Boeing

L'UE et les Etats-Unis vont annoncer mardi une prolongation de plusieurs années de la trêve pour régler le vieux conflit Airbus/Boeing qui empoisonne leur relation, nouveau signe d'une volonté d'apaisement entre les deux blocs après les années Trump. "On a un accord pour prendre le temps de parvenir à une solution de long terme. Pendant ce temps les sanctions seront suspendues", a déclaré une source européenne à l'AFP.

La trêve décidée en mars jusqu'au 11 juillet, sera prolongée pour 5 ans, une durée confortable pour sceller un accord définitif, selon un responsable européen. "Je suis très confiante que nous allons trouver aujourd'hui un accord sur le dossier Airbus-Boeing au cours des discussions avec nos amis américains", a déclaré la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen.

Peu avant 12H30 (10H30 GMT), le président américain Joe Biden a été accueilli avec de grands sourires par Mme von der Leyen et le président du Conseil européen Charles Michel, représentant les Vingt-Sept. Il s'agit de la première rencontre UE/Etats-Unis à Bruxelles depuis 2017.

"L'Amérique est de retour. Il est dans l'intérêt absolu des Etats-Unis d'Amérique d'avoir une grande relation avec l'Otan et l'UE", a déclaré M. Biden à son arrivée. Interrogé sur un accord dans le dossier Airbus/Boeing, il a simplement fait un geste de la main en croisant les doigts.

L'accord illustre la volonté des deux partenaires historiques d'aller de l'avant pour relancer le partenariat transatlantique. Un atout de poids pour permettre à Joe Biden, à la veille de son sommet avec Vladimir Poutine, de montrer "que les Etats-Unis et l'Europe sont soudés", comme l'avait souhaité le président américain avant sa visite en Europe.

Washington et Bruxelles s'oppo-



sent depuis 2004 devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aides publiques illégales versées à leurs deux avionneurs. Sous l'administration Trump, Washington avait été autorisé en octobre 2019 à imposer des taxes sur près de 7,5 milliards de dollars (6,8 milliards d'euros) de biens et services européens importés chaque année. L'OMC avait autorisé Bruxelles à mettre en place des taxes sur des produits importés des Etats-Unis. L'UE impose, depuis, des droits de douane sur 4 milliards de dollars d'exportations américaines. Après la crise de la relation sous Donald Trump, qui avait qualifié l'UE d'"ennemi" et ne cachait pas son peu de goût pour le projet européen, Joe Biden arrive avec une attitude plus positive.

"Je pense que l'Union européenne

est une entité extraordinairement forte et dynamique", a-t-il lancé la semaine dernière lors du G7 en Cornouailles. Sa venue à Bruxelles, moins de six mois après son entrée en fonction, "ne va pas tout régler mais la diplomatie est de retour", a souligné un responsable européen.

Outre le conflit Airbus/Boeing, l'UE et les Etats-Unis s'opposent sur une série d'autres dossiers, notamment celui des exportations d'acier et d'aluminium européens pour lequel l'UE souhaite un règlement d'ici décembre. Joe Biden veut "désamorcer les contentieux commerciaux afin de se concentrer sur sa priorité, la Chine", souligne Eric Maurice de la fondation Schuman.

Quant aux Européens, "ils vont chercher à savoir quelle est leur marge

de manoeuvre dans cette alliance contre Pékin. Il y a un accord entre eux pour ne pas s'aligner totalement, pour des raisons géopolitiques côté français et économiques côté allemand", ajoute-t-il. Si l'Europe s'efforce de protéger son grand marché de la concurrence déloyale des entreprises chinoises, elle doit aussi ménager une puissance devenue son premier partenaire commercial.

Bruxelles n'a pas renoncé à l'accord controversé conclu en décembre avec Pékin visant à ouvrir aux investisseurs européens des secteurs dont l'accès est fermé ou restreint. Il est actuellement gelé après des sanctions de l'UE contre les violations des droits des Ouïghours, suivies de contre-sanctions de Pékin.

L'UE et les Etats-Unis resserrent aussi les rangs contre la Russie, qu'ils ac-

cusent de tentatives de déstabilisation en Ukraine et en Géorgie, deux pays de son voisinage tentés par un rapprochement avec les Européens.

Américains et Européens se disent "prêts à répondre fermement à la répétition de comportements négatifs et d'activités nocives" de Moscou, selon un projet de déclaration commune.

Concernant la Chine, ils s'engagent à "coopérer étroitement" tout en respectant "leurs approches respectives" et expriment leurs "inquiétudes communes" sur les violations des droits, notamment au Xinjiang, les atteintes à la démocratie à Hong Kong et les ambitions de Pékin en mer de Chine.

Etats-Unis et UE souhaitent faire front commun sur les technologies et le commerce. Face au géant asiatique qui menace la suprématie américaine

Le gouvernement américain dévoile son plan national contre le terrorisme intérieur

Le gouvernement américain a dévoilé mardi une "stratégie nationale" pour lutter contre le terrorisme intérieur, devenu l'une des priorités du président Joe Biden après plusieurs attentats racistes ces dernières années et l'assaut contre le Congrès en janvier.

Les extrémistes violents "sont une menace élevée pour le pays en 2021", a affirmé à des journalistes une haute responsable de l'administration sous couvert d'anonymat. Les deux menaces les plus "mortelles", selon elle, sont les partisans du suprémacisme blanc et les membres de milices anti-

gouvernement. Mais, a-t-elle souligné, ce plan est "idéologiquement neutre" et s'attaque à toutes les formes de terrorisme.

Ce plan est articulé sur quatre piliers, des grandes orientations plutôt que des mesures concrètes, avec des objectifs de "prévention, d'interruption et de dissuasion", tout en préservant les libertés individuelles. L'administration Biden souhaite d'abord améliorer le partage d'informations au niveau fédéral et local sur les groupes ou militants extrémistes. Le ministère de la Justice et la police fédérale ont ainsi mis en place un nouveau système national de si-

gnalement des affaires liées au terrorisme.

Le gouvernement veut également s'attaquer au recrutement des militants et aux appels à la violence en collaboration avec les grands groupes technologiques et les réseaux sociaux. Les Etats-Unis ont annoncé en mai qu'ils ralliaient l'Appel de Christchurch, un mouvement international contre la diffusion en ligne de contenus extrémistes, que Donald Trump avait refusé de rejoindre.

Le gouvernement va également améliorer le système de poursuites contre les extrémistes en recrutant des analystes, des en-

quêteurs et des procureurs supplémentaires. Il va également s'assurer que les forces de l'ordre ou l'armée n'emploient pas de militants extrémistes. Le quatrième axe consiste en la lutte contre "les éléments contributeurs à long terme" au terrorisme que sont "les inégalités économiques, ceux qui se sentent laissés de côté par l'économie du 21e siècle, le racisme structurel et la prolifération des armes", a expliqué la haute responsable.

Joe Biden avait promis dans son discours d'inauguration le 20 janvier que le pays allait "vaincre (...) l'extrémisme politique, le su-

prémacisme blanc et le terrorisme intérieur", après plusieurs attaques meurtrières motivées par le racisme ou l'antisémitisme ces dernières années. En mars, le patron du FBI, Christopher Wray, avait indiqué devant le Congrès que le nombre d'enquêtes fédérales ouvertes pour "terrorisme intérieur" avaient doublé, passant de 1.000 à 2.000 depuis son entrée en fonction en 2017. Le pays a également été choqué par l'assaut meurtrier contre le Congrès par des partisans de Donald Trump. Près de 500 personnes ont été arrêtées pour leur rôle à des degrés divers, selon le FBI.

Au Kurdistan d'Irak, la présidente du Parlement casse les codes

Portrait



L'une des deux seules femmes présidentes de Parlement du Moyen-Orient, Rewaz Faiq casse les codes au Kurdistan irakien, où seule une poignée d'hommes et leurs clans ont la haute main sur tout.

A 43 ans, cette Kurde connue pour son franc-parler ne se départ jamais de ses tenues traditionnelles colorées pour diriger les affaires du Parlement de la région autonome du nord de l'Irak où plus de huit femmes sur dix sont femmes au foyer.

Femme et membre de la direction de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) —au pouvoir à Souleïmaniye, deuxième ville du Kurdistan, mais minoritaire à Erbil, la capitale où siège le Parlement—, elle savait que les défis seraient énormes à son élection en juillet 2019 à la tête du Parlement où elle entrerait six ans plus tôt.

Elle ne dispose que d'une homologation dans la région, Fawzia Zainal, élue présidente du Parlement de Bahréïn, fin 2018.

A 15 ans, Rewaz Faiq voyait son village détruit par le régime de Saddam Hussein et rejoignait alors l'opposition communiste avant de passer à l'UPK alors dirigé par le défunt président de la République irakienne Jalal Talabani.

Lui, dont la femme Hero a longtemps été impliquée dans les affaires

du parti, "croyait vraiment aux femmes et à leurs capacités", assure Mme Faiq à l'AFP.

Mais aujourd'hui, "alors même que la société est plus ouverte et tolérante sur la question de la participation des femmes en politique, l'UPK a moins de femmes politiques".

Tous les partis "regorgent de domination masculine, de discrimination et d'abus sexuel" et les femmes deviennent facilement "l'otage des gains personnels et politiques des politiciens hommes", poursuit cette docteure en droit qui ne mâche pas ses mots face à ceux qu'elle appelle

les "faux politiciens", figures uniquement médiatiques selon elle dans un pays où tous les organes de presse ou presque sont affiliés à des partis.

Et dans une société tribale où les femmes sont bannies des funérailles et des conseils tribaux, elles n'ont pas ces espaces pour se faire connaître ou s'imposer. Ni même pour tenter de faire changer les coutumes tribales qui encore aujourd'hui tuent des femmes, entre crimes dits "d'honneur" et suicides de femmes et de jeunes filles poussées à bout.

Pour la militante des droits des femmes, entre crimes dits "d'honneur" et suicides de femmes et de jeunes filles poussées à bout.

Pour la militante des droits des femmes, entre crimes dits "d'honneur" et suicides de femmes et de jeunes filles poussées à bout.

La preuve? Fin mars, un député d'opposition lui a lancé sa chaussure au visage, alors qu'elle présidait une séance au Parlement.

"Cela a été diffusé en direct à la télévision mais elle n'a pas perdu son calme une seconde", assure Mme Jaff.

Après cela, Mme Faiq a étonné dans un pays où régulièrement élus, militants ou internautes sont inquié-

tés pour avoir critiqué des politiciens en affirmant publiquement: "si vous me visiez moi, je vous pardonne, en revanche, si vous visiez le Parlement, je ne peux pas excuser cela".

En Irak où hommes politiques et groupes armés vont souvent main dans la main, cette mère de deux garçons proches de la vingtaine dit refuser "d'être entourée d'hommes en armes".

Ses positions hétérodoxes lui ont valu, assure-t-elle, l'isolement au sein même de son parti.

"Au début, cette solitude m'a fait peur, mais aujourd'hui, elle me rend plus forte", assure celle qui a présidé au Parlement le vote de lois censées endiguer les principaux fléaux du Kurdistan irakien, notamment la contrebande d'hydrocarbures et la drogue.

Mais pour Mourad Abdallah, infirmier kurde trentenaire, elle ne fait pas assez sur la question sociale dans une région régulièrement secouée par des manifestations contre la vie chère et la corruption.

"Tous les mois, le gouvernement ampute nos payes et ni Mme Faiq ni le Parlement ne remettent ça en question", s'empare-t-il.

Une question majeure au Kurdistan, où deux foyers sur trois vivent d'un salaire ou d'une pension de l'Etat.



Pour la militante des droits des femmes **Avan Jaff**, Mme Faiq est au Kurdistan ce que **Benazir Bhutto** a été au Pakistan

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

AGENT DE POLICE	MINE D'OR	ÉLANCÉ	SANS MÉLANGE	CUBE VIEUX PLIS	PROMPT ET AGILE	BALAIS ÉMINENT	PARTIE DU MONDE
					NAVIRE À VOILES		
POIVRÉ			MOUVEMENT DE TERRAIN				
ARTICLE		COMPOSITEUR ALLEMAND	MOT COMPOSÉ	LETTRES DE NADOR	OS DU PIED	ROULÉ	
SOMMAIRE							
			HYMNES			TÊTE D'AIGLE	LE BON CÔTÉ DES CHOSES
PAS PRO			PARTIE DE PLAISIR	POSSESSIF	TRÈS TOUCHÉ		
DÉMONSTRATEUR		BÊTE À PART SURVEILLANT			DES CLOUS		
VENU AU MONDE	TONNELLE REFRIGÉRIS					LETTRES DE MASINA	ABÏMAÏ
COUP DE FEU			EST TRADUIT EN ANGLAIS		BOEUF SAUVAGE		
VOYELLES		LETTRES DE MARC	CAUSE DE FIÈVRE	CORDE À NOEUD DANS LES ALPES			
A L'ENVERS: MOROSE CRACK				COURBAÏ			
		ÉPUISEE				EN ITALIQUE	

Solution mots flechés d'hier

VERT	A	STABLA	A	ALCANTARA	PAR	PROSPER	A	QUANTUM	A	VICINE	SAIS	MOYEN	DE	RE	DE	RE
POUR	C	I	G	U	E	R	E	G	A	L						
P	I	I	V	R	E	S	S	E								
GRAND	D	I	T	O	T	E										
AVANCE	D	E	C	E	N	T										
ANNÉE	T	O	T	E	M											
GRAND	P	E	U	R	A	M										
STATION	N	O	B	N	U	B	I	L	E							
GRAND	N	O	P	O	E	L	E									
GRAND	I	D	U	E	T	E										
GRAND	N	U	I	R	E	O	R	N	E	E						
COM	O	I	G	N	O	N	S									

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelmoumen Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdellkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II		■						■	
III									
IV			■		■		■		
V									
VI		■				■			■
VII									
VIII			■					■	
IX					■				
X									
XI				■					

HORIZONTALEMENT.

- I. Sans tambour ni trompette !
- II. Son coup aide à progresser.
- III. Présentée à nouveau.
- IV. Langue. - Sodium.
- V. Critiqué sans ménagement.
- VI. Son pilier a tendance à vaciller. - Union africaine.
- VII. Ouverture dans la cave.
- VIII. Technétium. - On lui doit le Docteur Jivago.
- IX. Dynastie hongroise. - Pas très malin !
- X. Piano. XI. Maladie. - Agile.

VERTICALEMENT.

- 1. Compagnie des gens de lettres.
- 2. Ses livres ne restent pas sans écho. - Terres jaunes.
- 3. Système photographique. - Roi qui a le bonjour d'Alfred. - Produit national brut.
- 4. Étaler sur une surface (3 mots).
- 5. Cocotte. - Chimiste français.
- 6. Non blanchie. - Dieu solaire. - Pronom.
- 7. Monnaie bulgare. - Différences de tons.
- 8. Lémurien de Madagascar. - Possèdent.
- 9. Plongez ! (3 mots) - Sera toto de titi.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	S	T	R	A	D	I	V	A	R	I
II	T	R	I	B	U	N	A	L	■	N
III	R	A	T	S	■	C	R	E	A	S
IV	A	H	■	O	D	E	■	A	L	P
V	V	I	O	L	O	N	I	S	T	E
VI	I	S	S	U	■	D	O	■	O	C
VII	N	S	■	I	R	I	S	A	■	T
VIII	S	O	R	T	I	E	■	C	L	E
IX	K	N	I	E	■	E	C	R	O	U
X	I	S	■	S	A	S	S	E	U	R

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
						3		8		5	6	4			8		
	4	7		5	8				4	8					6		
5			9	7		6	3			1	2		3	4			
9	5	6		3								9			8		
4	7		8		9		1	5			8	5	7	1			
				4		2	6	9	4			1					
	9	8		2	4			1			7	2			6	9	
			1	8		9	4			6					2	1	
3	5								8		1	9	7				
Difficile									Expert								
	7	1		5							6			5	7		
	2	9			8								9	4	2		
		3					7				8				1		
			2	6				1		2		6		3	4		
1	9		4		3		8	2		7				9			
5				8	1				6	9	4			2			
	1					2				7			2				
			1			4	3		8	5	7						
				4		8	1		4	3			1				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
5	1	2	8	9	3	7	4	6	3	6	2	5	8	9	4	7	1
8	6	7	4	2	5	3	9	1	4	9	8	1	6	7	2	3	5
3	4	9	1	6	7	5	8	2	7	5	1	2	3	4	8	6	9
6	7	4	3	5	2	9	1	8	8	1	9	4	2	3	6	5	7
1	5	3	9	8	6	2	7	4	5	7	3	8	1	6	9	4	2
9	2	8	7	4	1	6	3	5	6	2	4	9	7	5	3	1	8
2	3	1	5	7	4	8	6	9	9	3	6	7	5	8	1	2	4
4	8	5	6	3	9	1	2	7	1	8	7	6	4	2	5	9	3
7	9	6	2	1	8	4	5	3	2	4	5	3	9	1	7	8	6
Difficile									Expert								
2	4	3	1	9	5	8	7	6	9	3	5	6	8	4	1	2	7
6	1	9	8	4	7	5	2	3	4	8	7	3	1	2	5	9	6
8	5	7	2	6	3	1	9	4	1	2	6	7	5	9	3	8	4
4	3	2	6	8	1	9	5	7	6	4	2	5	9	7	8	3	1
7	8	6	5	3	9	2	4	1	5	7	9	1	3	8	6	4	2
1	9	5	7	2	4	6	3	8	8	1	3	2	4	6	7	5	9
5	2	4	3	1	8	7	6	9	7	6	8	9	2	5	4	1	3
9	6	8	4	7	2	3	1	5	3	9	4	8	7	1	2	6	5
3	7	1	9	5	6	4	8	2	2	5	1	4	6	3	9	7	8

Economie

L'OCF lance avec succès une émission obligataire de 1,5 milliard de dollars

L'OCF a annoncé avoir procédé avec succès à une émission obligataire sur les marchés internationaux pour un montant total de 1,5 milliard de dollars américains, conformément à l'autorisation de son Conseil d'administration ainsi que de sa dernière Assemblée générale.

Cette nouvelle émission est composée de deux tranches de maturités de 10 et 30 ans, assorties de coupons respectifs de 3,750% et 5,125%, indique un communiqué du groupe OCF. L'OCF prévoit d'utiliser les fonds levés pour le financement de la seconde phase de son programme d'investissement ainsi que pour le rachat partiel de ses obligations internationales existantes arrivant à maturité en 2024 et 2025, afin d'allonger le profil de maturité de sa dette, rapporte la MAP.

«Le succès de cette émission obligataire internationale témoigne de la qualité de la signature du Groupe OCF auprès des investisseurs internationaux», a indiqué, Mostafa Terrab, président directeur général d'OCF, cité dans le communiqué.

«Par ailleurs, l'objectif de cette démarche proactive est d'optimiser notre structure financière en tirant profit de l'évolution des conditions de marché», a-t-il ajouté. Cette transaction a connu un franc succès illustré par plusieurs indicateurs, avec une souscription de plus de 4,7 fois pour un total d'environ 7 milliards de dollars pour les deux tranches, permettant un resserrement significatif des taux pour les deux maturités.

Ce succès est confirmé également par une prime de nouvelle émission négative de -10 points de base pour les deux tranches et les plus bas taux réalisés par le Groupe sur ces maturités et le plus grand carnet d'ordre réalisé en Afrique, tous secteurs confondus, cette année ainsi que la plus grande tranche de 30 ans jamais réalisée par une société du secteur dans la région MENA.

Les obligations sont cotées à l'EURONEXT Dublin et sont notées (BB+/stable) par Fitch Ratings et (BB+/stable) par Standard & Poors, précise le communiqué.

Les banques co-chefs de files mandatées pour l'émission et la mise en œuvre de l'opération de gestion de passifs sont Barclays, BNP Paribas et J.P.Morgan. L'OCF a été conseillé sur cette opération par Rothschild & Co.

Ces obligations ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés, gestionnaires de fonds, banques et banques privées dans divers pays incluant le Maroc, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, ainsi que plus largement en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, conclut le communiqué.

Forte baisse des recettes non fiscales

Selon des chiffres publiés par la Trésorerie générale du Royaume (TGR), l'exécution de la loi de Finances laisse apparaître un déficit à fin mai 2021 et en comparaison avec la même période de 2020.

«Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 24,6 MMDH à fin mai 2021 contre un déficit budgétaire de 23,3 MMDH un an auparavant», a en effet indiqué la TGR relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Dans son bulletin mensuel des statistiques des finances publiques (BMSFP) du mois de mai 2021, la Trésorerie générale indique que ce déficit tient compte tenu d'un solde positif de 13,8 MMDH dégage par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 23,3 MMDH à fin mai 2020 compte tenu d'un solde positif de 11,9 MMDH dégage par les CST et les SEGMA.

Entrant dans les détails, la TGR note que les recettes ordinaires brutes se sont établies à 97 MMDH contre 103 MMDH à fin mai 2020. Elles ont ainsi accusé une baisse de 5,8% correspondant à -6 MMDH.

A en croire la TGR, la dégringolade des recettes «s'explique par la diminution des impôts directs de 2,3% et des recettes non fiscales de 61%, conjuguée à la hausse des droits de douane de 29,3%, des impôts indirects de 15,6% et des droits d'enregistrement et de timbre de 11,8%».

Dans son bulletin mensuel des statistiques des finances publiques, la TGR fait état d'une augmentation de 7,8% (+6.470 MDH) des recettes fiscales brutes qui ont atteint 89,1 MMDH le mois dernier contre 82,6 MMDH à fin mai 2020, suite à la hausse des recettes douanières et de la fiscalité domestique respectivement de 24,1% et 2%.

Par ailleurs, et selon la même source, les recettes non fiscales se sont, de leur côté, établies à seulement 8 MMDH contre 20,4 MMDH un an auparavant, traduisant un recul de 61%.

Cette baisse résulte notamment de «la diminution des versements des comptes spéciaux du Trésor au profit du budget général (2,3 MMDH contre 15,7 MMDH) et des fonds de concours (346 MDH contre 1.944 MDH), conjuguée à l'augmentation des recettes de monopoles (1.924 MDH contre 1.017 MDH) et des recettes en atténuation de dépenses de la dette (1.250 MDH contre 454 MDH)», selon la TGR.

En baisse de 0,4% par rapport à leur niveau à fin mai 2020, les



dépenses émises au titre du budget général se sont établies à 156,5 MMDH au cinquième mois de l'année 2021.

Cette variation s'explique par «la diminution de 14,4% des dépenses d'investissement, la hausse de 1,7% des dépenses de fonctionnement et de 8,1% des charges de la dette budgétisée», selon la Trésorerie générale.

Soulignons, en outre, qu'à fin mai 2021, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 249,1 MMDH.

Ainsi que le fait savoir la TGR, cela représente un taux global d'engagement de 43%, soit le même niveau qu'à fin mai 2020, tandis que le taux d'émission sur engagements a progressé de 77% contre 74% un an auparavant.

Sur un autre volet, notons que les recettes des services de l'Etat

gérés de manière autonome se sont améliorées de 8% à fin mai 2021, atteignant 773 MDH au lieu de 716 MDH à fin mai 2020. Alors que les dépenses ont reculé de 23,5% pour atteindre 342 MDH au cinquième mois de l'année en cours contre 447 MDH un an auparavant, en diminution de 23,5%.

Par ailleurs, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 42 MMDH contre un recours au financement intérieur de 21 MMDH à fin mai 2020.

Une situation qui tient compte d'un besoin de financement de 45,6 MMDH contre un besoin de financement de 25,4 MMDH à fin mai 2020 et d'un flux net positif de 3,6 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 4,4 MMDH un an auparavant.

Alain Bouthy

Le déficit budgétaire est ressorti à 24,6 MMDH à fin mai

Le CRI-Souss-Massa et la CCIS s'associent pour le développement

Le Centre régional d'investissement Souss-Massa (CRI SM) et la Chambre de commerce, d'industrie et de services Souss-Massa (CCIS SM) ont signé, récemment à Agadir, un accord de partenariat pour mutualiser les efforts en matière de développement de l'entrepreneuriat et de promotion de l'investissement au niveau de la région.

En vertu de cet accord, le CRI SM et la CCIS SM s'engagent à proposer et entretenir toute action visant le développement de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires dans la région, œuvrer pour développer la coopération et le partenariat entre elles et s'échanger toute information et documentation d'intérêt commun, indique un communiqué du CRI SM.

Il est question aussi de mutualiser les actions de formation du personnel des deux institutions, mutualiser les ac-

tions de marketing territorial, co-organiser des missions d'affaires et des rencontres B to B, co-organiser des demi-journées d'information au profit des créateurs d'entreprise et mettre en place un observatoire de l'économie régionale et une cartographie digitale des entreprises de la région de Souss-Massa.

Ce partenariat donnera davantage de poids aux actions et réflexions engagées par les deux institutions afin d'apporter l'orientation ainsi que l'accompagnement nécessaire aux porteurs de projets d'entreprise, commerçants et TPE de la région.

Un comité de pilotage et de suivi, constitué de la CCIS SM et le CRI SM, sera mis en place afin d'assurer la mise en œuvre de ladite convention et de dresser le bilan des réalisations, note la même source.





Léger glissement de la courbe primaire

Les taux de rendement de la courbe primaire ont connu, au cours de la semaine allant du 04 au 10 juin courant, un léger mouvement, selon Attijari Global Research (AGR). Ce mouvement a concerné la maturité 26 semaines avec un recul d'un point de base et la maturité 5 ans qui a avancé de 2 pbs, précise AGR dans son dernier "Hebdo Taux".

Durant la séance d'adjudication de cette semaine, le Trésor a levé 3 milliards de dirhams (MMDH), satisfaisant 41% de la demande des investisseurs qui s'est élevée à 7,3 MMDH, rappelle la même source, notant que la maturité 5 ans a représenté 55% de la demande globale au cours de cette séance,

soit 4 MMDH. A l'issue de cette 2ème séance du mois de juin, les levées cumulées de l'argentier de l'Etat s'élèvent à 4,5 MMDH, soit 46% du besoin annoncé pour le mois en cours estimé à 10,8 MMDH, fait savoir AGR.

Par ailleurs, et tenant compte d'une situation confortable du Trésor en cette période, se reflétant à travers des placements plus importants de ses excédents de trésorerie, les analystes d'AGR ont maintenu leurs prévisions concernant la poursuite de la tendance stable, voire légèrement baissière, des taux obligataires primaires sur le reste du premier semestre de 2021.

La Finlande veut doubler son commerce avec le Maroc

La Finlande est déterminée à doubler son commerce avec le Maroc, un partenaire privilégié, dans les années à venir, a affirmé, récemment à Rabat, l'ambassadeur du pays au Maroc, Pekka Hyvönen.

Le Maroc, avec qui la Finlande entretient de "très bonnes relations" jouit d'un potentiel économique "énorme" et "prometteur" dans plusieurs domaines, a souligné M. Hyvönen qui s'exprimait devant la presse pour présenter les nouveaux aspects de la stratégie Afrique de la Finlande.

"La Finlande vient de développer une nouvelle stratégie Afrique. Le Maroc demeure un pays prometteur dans cette nouvelle stratégie et avec qui nous souhaitons développer nos relations commer-

ciales", a-t-il dit.

La Finlande exporte vers le Maroc 142 millions d'euros par an et importe du Maroc près de 22 millions d'euros, a fait savoir le diplomate, notant qu'il existe, à cet égard, de grandes opportunités pour développer les relations commerciales entre les deux pays, rapporte la MAP.

"Nous voulons augmenter la part des importations de la Finlande depuis le Maroc et nous voulons trouver des domaines de coopération qui auront un impact positif sur le Maroc", a-t-il indiqué.

Pour sa part, Jari Kaihari, directeur de Business Finland-Casablanca, un organisme dédié à la promotion des exportations et des investissements extérieurs, a fait savoir qu'une quarantaine d'entreprises finlandaises opèrent actuellement au Maroc dans des domaines aussi diversifiés que promoteurs : économie verte, télécommunications, transport, éducation, ports ...

Business Finland-Casablanca agit de manière proactive pour mettre en contact la demande marocaine avec l'offre et l'innovation finlandaises, a relevé M. Kaihari.

Parallèlement, a-t-il poursuivi, l'organisme s'intéresse à promouvoir l'investissement des sociétés finlandaises au Maroc et apporter des solutions à travers notamment l'encouragement d'une production locale.

Cet événement a connu la participation de représentants de sociétés finlandaises opérant au



Maroc dans plusieurs domaines qui ont partagé leurs stratégies de développement dans le Royaume.

La nouvelle stratégie Afrique de la Finlande prône le développement du commerce et des investissements dans le continent, ainsi que la promotion d'une croissance économique verte et créatrice d'emplois.

Parmi les objectifs de cette stratégie est de doubler le commerce entre la Finlande et les pays

africains entre 2020 et 2030.

Elle vise également à accroître nettement les investissements des entreprises finlandaises en Afrique et les investissements des entreprises africaines en Finlande pendant cette période.

Dans la nouvelle stratégie Afrique de la Finlande, il est expliqué que le continent africain représente un grand marché économique connaissant une croissance rapide. La pandémie de

Covid-19 a ralenti le développement favorable du continent, et se remettre des impacts de la pandémie prendra du temps. La pandémie ne change cependant pas l'image d'ensemble : "Les possibilités d'augmenter les relations commerciales entre la Finlande et de nombreux pays d'Afrique sont considérables", et les relations peuvent être resserrées de manière profitable aussi bien pour les acteurs finlandais qu'africains.



Helsinki exporte vers le Royaume 142 millions d'euros par an et en importe près de 22 millions d'euros

Le dirham s'apprécie de 0,27% face au dollar



Le dirham est resté quasi-stable face à l'euro et s'est apprécié de 0,27% vis-à-vis du dollar américain durant la période allant du 03 au 09 juin 2021, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, indique BAM dans son dernier bulletin sur les indicateurs hebdomadaires.

Au 04 juin 2021, l'encours des avoirs officiels de réserve (AOR) s'est établi à 303,6 milliards de dirhams (MMDH), en baisse de 0,3% d'une semaine à l'autre et en progression de 5,6% en glissement annuel, précise la Banque

L'encours global des interven-

tions de Bank Al-Maghrib ressort à 75,1 MMDH, dont 28,4 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 16,9 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée et 29,9 MMDH dans le cadre des programmes de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), rapporte la MAP.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien moyen des échanges s'est établi à 4,4 MMDH et le taux interbancaire s'est situé au cours de cette période à 1,5% en moyenne.

Lors de l'appel d'offres du 09 juin (date de valeur le 10 juin), BAM a injecté un montant de 30,8 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le Masi s'est apprécié de 0,7%, portant sa performance depuis le début de l'année à 9,5%.

Cette évolution hebdomadaire reflète essentiellement les hausses des indices sectoriels de "l'immobilier" de 16,6%, des "logiciels et services informatiques" de 6,3% et "de l'agroalimentaire" de 3,3%.

A l'inverse, les indices des secteurs des "télécommunications" et "des mines" ont enregistré des baisses respectives de 1,7% et 1,3%. Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est élevé à 1,3 MMDH, fait savoir BAM, notant que sur le marché central actions, le volume quotidien moyen s'est chiffré à 249,9 millions de dirhams.

Art & culture

La culture, une composante importante en temps de crise



La question culturelle, dans toutes ses formes et manifestations, est d'une importance capitale en temps de crise, vu qu'elle permet à la société de retrouver son optimisme, a affirmé Brahim El Mazned, chercheur et acteur dans les domaines culturel et artistique.

La culture joue des rôles majeurs en tant que soft power (méthode douce) qui contribue au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion des industries créatives, a souligné M. El Mazned qui était lundi matin l'invité de la Radio d'information marocaine (RIM Radio).

À cet égard, il a mis l'accent sur l'impératif de placer le secteur de la culture au centre des préoccupations, afin d'impulser une dynamique de développement global.

Les pays qui n'accordent pas

l'importance nécessaire à la culture n'arrivent pas à élaborer correctement leurs programmes de développement, a-t-il estimé. M. El Mazned a également appelé à accorder davantage d'intérêt à la culture, qui se veut un droit de tous les citoyens à l'image de la santé et de l'éducation, jugeant que la culture n'est pas un luxe, mais plutôt une priorité de développement.

La réouverture progressive des salles de cinéma, des théâtres et des centres culturels après plus d'un an de fermeture, même à 50% de leur capacité, profitera à la créativité et aux créateurs et renforcera l'optimisme chez les Marocains, a-t-il enchaîné.

Le Maroc est une exception dans sa région et peut s'enorgueillir de son patrimoine immatériel, de sa

nature et de la relation que ses citoyens entretiennent avec l'espace public (festivals, moussem, événements artistiques ... etc), a-t-il ajouté.

M. El Mazned a appelé à utiliser ce patrimoine immatériel et ce legs culturel, afin de promouvoir l'industrie culturelle et créative au Maroc, et ce à travers notamment le renforcement des capacités et le développement de l'éducation artistique et culturelle chez les enfants et les jeunes. Il a aussi souligné l'importance de doter les espaces culturels des ressources matérielles et humaines nécessaires, ajoutant que l'industrie culturelle réussit désormais à attirer l'attention des jeunes.

Dans la même veine, il a indiqué que les plateformes numériques ont donné aux jeunes plus d'espace et d'autonomie pour exhiber et com-

mmercialiser leurs productions.

Il a également invité les différents acteurs à accorder un intérêt particulier à l'artiste, afin de promouvoir le produit culturel local et participer à sa commercialisation aux niveaux national et international. Ces acteurs doivent aussi rapprocher le produit culturel du citoyen, notamment dans les petites villes, a ajouté le chercheur, estimant que la production culturelle a besoin du soutien de la part de toutes les parties, que ce soit à travers l'investissement ou bien la mise en place de mécanismes adaptés.

Il a aussi recommandé de doubler le budget alloué à ce secteur et de mettre en place une stratégie culturelle destinée à la production et aux artistes, en particulier les jeunes.

La renaissance des immigrés artisans d'art

Je retrouve ma vie d'avant

Fichu noué sur la tête et marteau en main, Faten Al-Ali brise de petits morceaux de mosaïque, qui formeront bientôt une oeuvre. Voilà cinq ans que la Syrienne est arrivée en France et, enfin, elle touche du doigt son rêve: renouer avec sa vie d'artiste. "Je retrouve ma vie d'avant. Le travail, c'est pas juste l'argent, c'est quelque chose d'intime. Etre artiste, j'ai ça dans le sang, je ne peux rien faire d'autre", exulte en français l'ancienne Damascène de 48 ans, dans l'atelier parisien de la Fabrique nomade, une association qui tente de remettre le pied à l'étriller des immigrés artisans d'art.

Poussée à l'exil par la guerre civile, cette mosaïste autodidacte qui travaillait depuis quinze ans le vitrail, la fusion de verre et la céramique avant de quitter la Syrie en 2011, a dû attendre quatre ans en Egypte avant de pouvoir rejoindre son mari à Paris. "J'ai beaucoup souffert pour reprendre mon tra-

vail, pour apprendre la langue française... Mais maintenant, j'apprends de nouvelles choses, les goûts des Français. Il y a de nouveau espoir", dit-elle.

L'association accueille une douzaine de migrants de tous horizons en quête, comme elle, d'une passerelle vers des emplois qu'ils maîtrisent mais qui leur sont fermés. "Ils rencontrent tous les mêmes freins: la langue, la méconnaissance du marché, l'absence de reconnaissance de l'expérience professionnelle dans le pays d'origine et, surtout, l'orientation vers les secteurs comme le ménage, le BTP, la restauration, l'hôtellerie", regrette Inès Mesmar, fondatrice de la Fabrique nomade.

L'ambition, explique-t-elle, est de "valoriser leurs compétences, leur permettre de s'insérer grâce à leur savoir-faire". En cinq ans d'existence, l'association s'enorgueillit d'un taux d'insertion professionnelle de 76%, dont 56% dans

les métiers d'art. Des chiffres d'autant plus encourageants que l'insertion a encore "beaucoup de progrès à faire", selon un rapport parlementaire sur le sujet présenté en septembre dernier, et que l'artisanat "fait face à des besoins importants, avec des métiers pour lesquels il n'y a plus de transmission en France", résume Inès Mesmar.

Son engagement lui vient d'une histoire personnelle: en 2015, au pic de la crise migratoire, l'ethnologue de formation découvre que sa mère était autrefois brodeuse dans la médina de Tunis, avant d'abandonner son métier lorsqu'elle a émigré en France. "J'ai pris conscience du gâchis que ça représente, ces personnes obligées d'oublier qui elles sont pour gagner leur vie", raconte la fondatrice de l'initiative, soutenue notamment par le géant du luxe LVMH.

Un nom qui fait rêver Hemantha Kuragama, bijoutier srilankais de 50 ans, qui en paraît dix de

moins.

Lui a tout tenté pour revenir à ses premières amours, depuis qu'il a atterri en France en septembre 2016. En vain. "Toutes les entreprises me demandaient un diplôme français", souffle celui qui a tout appris avec son oncle à Colombo, où il a exercé près de vingt-cinq ans.

Il a dû alors se rabattre sur un emploi alimentaire, trois ans comme pizzaiolo. "Joailler, j'aime ce métier, c'est celui que je connais", dit-il entre deux coups de chalumeau pour façonner une bague. Le reprendre "me permettrait d'avoir une vie meilleure, de gagner plus d'argent, et c'est une façon d'être plus intégré en étant vu comme un vrai professionnel".

Il est proche du but, à en croire Nicolas Tappou, joaillier de la prestigieuse maison Chaumet, qui vient une demi-journée par semaine pendant six mois pour accompagner Hemantha et son compatriote Be-

ragama Saman, un taiseux de 45 ans, dont trente à travailler les bijoux. "Ils connaissent déjà leur métier. Moi j'essaie de leur apporter de nouvelles façons de faire, des touches française et parisienne, sur la haute joaillerie", explique-t-il. Objectif: "Adapter leurs techniques" au marché français.

Le formateur en est convaincu, les entreprises ont intérêt à recruter ces profils, qui peuvent "apporter leurs propres techniques et cultures".

Pour Ahmed Ly, Sénégalais longiligne de 35 ans, l'équation est différente. L'industrie du textile manque de main-d'oeuvre et, avant même d'intégrer la promotion, le couturier a commencé à collaborer avec une styliste parisienne spécialisée dans le tissu wax, aux motifs africains. "Je veux surtout me faire un carnet d'adresses", anticipe-t-il. "Et si les gens sont épatés par ce que je fais, peut-être que j'arriverai à me faire une vraie place".

Abdelilah El Gohary membre du jury du Festival Ismaïlia du documentaire et court métrage

La direction du Festival Ismaïlia du documentaire et court métrage, qui se tiendra du 16 au 22 juin, a désigné le réalisateur marocain Abdelilah El Gohary membre du jury de la compétition des films d'auteur et animation.

Le jury comprend également le scénariste chilien Tomas Wells, qui a remporté de nombreux prix dans des événements cinématographiques internationaux tels que le Festival du film de «Huesca» et de

«Carthagène», le scénariste égyptien Tamer Habib, la productrice russe Elena Korseva et le producteur et réalisateur macédonien Benjamin Kortici.

L'édition de cette année (22ème) verra la participation de 78 films de 50 pays qui seront en lice pour remporter les différents prix du festival dans les catégories suivantes : films d'animation, long documentaire, court documentaire et court métrage.

La session de cette année rend hommage à plusieurs artistes égyptiens, notamment feu Raja Al-Jeddawi, le critique Kamal Ramzy, les artistes Safia Al-Omari et Ahmed Badir et la défunte réalisatrice Fayza Hussein.

Le Maroc participe à cette manifestation cinématographique avec le film "Aïcha" du jeune réalisateur Zakaria Nouri dans le cadre de la compétition des courts métrages.



Bouillon de culture

Exposition



L'artiste-photographe Mohamed El Hakkoui expose, du 15 au 18 juin à la galerie du théâtre national Mohammed V de Rabat, ses œuvres sous le signe "Revivons le théâtre autrement".

Organisée en partenariat avec le théâtre national Mohammed V et la troupe "Thifswin" d'Al-Hoceima, cette exposition s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 60ème anniversaire du théâtre national, après plus d'un an d'arrêt des activités artistiques, imposé par la pandémie du Covid-19.

Pour Mohamed El Hakkoui, la série de photos proposées est une consécration de son expérience et de son savoir-faire acquis tout au long de sa carrière professionnelle. Elle documente également de sa présence et ses nombreuses participations aux événements culturels au niveau national et international, selon l'artiste.

L'artiste-photographe avait auparavant présenté cette exposition lors de ses tournées au niveau des galeries et des événements artistiques à l'occasion de la 9ème édition du Salon régional du livre à Al Hoceima, de la 9ème édition du Festival Nekor pour le théâtre et de la galerie d'art contemporain Mohamed-Drissi à Tanger.

Traité de "barbu" dans un film, un jeune homme porte plainte contre Netflix

Un jeune homme, filmé à son insu, a porté plainte à Nice pour "discrimination raciale" à la suite de la diffusion sur Netflix du film "Sentinelle", dans lequel il est qualifié de "barbu", ont indiqué son avocat et le parquet.

L'homme a déposé une plainte au pénal le 1er juin pour "provocation publique à la discrimination, à la haine raciale", a précisé Me Jean-Pascal Padovani, confirmant une information du quotidien Nice-Matin.

Le plaignant envisage également une action civile pour "exploitation d'image à des fins commerciales sans autorisation", indiquant avoir été filmé à son insu.

Tourné en 2019 et diffusé en mars sur la plateforme Netflix, le film "Sentinelle" comporte un passage dans lequel l'héroïne du film observe dans la lunette de son fusil-mitrailleur deux jeunes hommes se saluer et se quitter sur la Promenade des Anglais.

La scène est accompagnée dans la version "audiodescription" de l'explication suivante: "Deux jeunes barbues munis de sacs à dos se serrent la main et se séparent". "Le réalisateur s'est autorisé à faire

un lien entre l'aspect maghrébin des personnes filmées, qui plus est sans leur autorisation et sur les lieux-mêmes de l'attentat du 14 juillet 2016, et les fondamentalistes religieux. C'est inadmissible, cela sous-entend que toute personne d'origine maghrébine est potentiellement un terroriste", estime l'avocat.

Le plaignant, un jeune électricien de 21 ans domicilié à Nice, indique avoir reçu à la suite de la diffusion de ce film plus de 80 messages de connaissances dont certaines choquées de le voir apparaître comme un terroriste dans cette fiction.

Réalisé par Julien Leclercq, ce film d'action met en scène une militaire de la mission Sentinelle en poste à Nice, incarnée par Olga Kurylenko. Netflix, qui est visé par cette plainte en tant que diffuseur, a indiqué à l'AFP par la voix d'un porte-parole ne pas avoir "de commentaire à apporter sur le sujet". Le diffuseur a toutefois depuis modifié l'audiodescription et supprimé le terme de "barbus". Le procès de l'attentat de Nice, qui avait fait 86 morts et plus de 400 blessés sur la promenade des Anglais le 14 juillet 2016, est prévu du 5 septembre au 15 novembre 2022.



Suzy Solidor : *La diva de la chanson à la voix d'amour*

HORIZONS

Après la grande dépression de 1914 à 1918, l'Europe entre dans une période de paix et de croissance économique où la bonne qualité de vie de l'ensemble des peuples de l'Europe est qualifiée de prospère. Il faut évoquer ici non seulement le progrès technique et économique mais aussi le climat général de l'art, dans lequel apparaissent les premiers signes de la révolution artistique : longue période de création initiée vers 1920, d'abord dans le domaine musical et littéraire, conjoncture favorable dans tous les domaines qui stimulent les activités artistiques, croissance des salons littéraires, des salles de concert, des salles de cinéma, des cafés, des brasseries, des boîtes de nuit, des cercles de jeu, des galeries d'art, des théâtres où les artistes présentent leurs œuvres.

L'ambiance artistique, qui a enrichi les gens de l'art, a contribué à les rendre libres, ce qui a libéré l'artiste du joug de la peur, de là s'est formée la grandeur des pays de l'Europe. C'est lors des années 20, 30 et 40 qu'écrire, peindre, composer, interpréter devient un métier. Tous les écrivains, les peintres, les musiciens connaissent des situations différentes, mais ils se rallient à certaines idées communes. Ainsi commence le temps de la paix, de l'amour, de la liberté. Cette époque révèle l'existence de l'homme libre, l'artiste libre. Les années folles dont Jean Cocteau souligne ainsi la portée : « On est libre de jouir d'une beauté humaine comme d'une œuvre d'art ».

Les années folles étaient l'époque des artistes libres et éclairés : Suzy Solidor en France, Marlene Dietrich en Allemagne, Sara Montiel en Espagne. Leurs chansons portent en elles la chaleur de l'art, l'esprit romantique, vivifiant de leur époque merveilleuse. On disait de ces divas : « Elles chantent dans l'amour ». Chez elles, on sentait nettement la nostalgie, la passion, la volonté de mourir afin de ne pas trahir leurs sentiments. Elles ont su refléter dans leurs œuvres la beauté et ont enrichi sans aucun doute la chanson romantique contemporaine. Aujourd'hui, la musique romantique et la chanson d'amour sont non seulement sans identité musicale, mais aussi sans capacité de rendre le plus sincèrement possible la joie et le bonheur.

Dans ce monde parisien des années folles, les gens de plaisir se rencontraient aux bars, aux bals et dans les boîtes de nuit où des idylles se nouaient discrètement. Suzy Solidor chante sa première

chanson (Dans un port). Jeune chanteuse à ses débuts, elle avait connu la gloire sur la scène, de ses chansons et aussi de son talent. Femme vivante au visage de déesse grecque, d'esprit plus ouvert et d'âme élégante, les compositeurs et les peintres étaient impressionnés par elle. De longues années, Pablo Picasso, Man Ray, Jean Cocteau, Francis Picabia, Tamara de Lempicka, Raoul Dufy, Maurice de Vlaminck, entre autres, ont fait des centaines de portraits de Solidor. Pour les critiques, Solidor était « la femme la plus représentée de son temps ».

Aussi, après la guerre, à peine âgée de vingt ans, ayant fait la connaissance des artistes de l'époque, passionnés comme elle de musique, elle forma une troupe d'artistes qui donna ses concerts d'abord au cabaret (Le Brummel). Cette période vit la gloire de Suzy Solidor, son intention se porte vers la chanson d'amour dont elle saisit parfaitement les secrets, ainsi que le rôle émotionnel. C'est ainsi que pendant ces années, Suzy Solidor parcourut les lieux de spectacle de Paris où elle chanta (Œuvre), (Tu me plais), (Partir avant le jour), (Une femme), (Quai de Paris), (La fille des bars), (Escale), (La java au clair de lune), (J'écrirai), (La foule), (L'amour commande), (L'inconnu de Londres), (Les filles de Saint-Malo), (Mon secret), (La brume), etc. Quelques années plus tard, le nom de Suzy Solidor apparaissait de plus en plus souvent sur les affiches des plus grandes salles de concert de Paris, Londres, Vienne, Berlin et d'autres centres musicaux d'Europe. A la fin des années 30 et au début des années 40, le public montrait un intérêt constant pour les œuvres de Suzy Solidor dans tous ses voyages et tournées à l'étranger. Ses tournées en France et à l'étranger contribuent davantage à la diffusion de ses chansons, à la confirmation de sa renommée internationale. Le public français et étranger accueille avec une chaleur particulière ses concerts, se réjouit de la possibilité d'exprimer sa joie directement à Suzy Solidor.

En plus de la musique dans des salles de concert, la chanteuse errante montait des récitals improvisés dans les restaurants ou les bars-concerts. Parfois, elle montait à bord des transports fluviaux et chantait pour les passagers dans les salons des vapeurs. Ses chansons sentimentales et ses romances furent connues grâce à ses errances. Sa volonté fidèle à l'esprit de la chanson sentimentale fait d'elle une grande diva de la chanson française surtout via son talent et par sa popularité.

Des centaines d'articles de revues, des centaines de critiques, d'interviews, de communiqués dans les journaux, tel est le bilan de ces tournées. Et parmi le flot des échos sur ses concerts, on peut découvrir parfois, naturellement, des remarques critiques dictées par le désir de défendre certaines positions politiques et esthétiques. Reconnaisant le talent indiscutable de Suzy Solidor, les critiques ont reconnu au chanteuse son talent, son humilité et le caractère démocratique de la forme et du contenu de sa musique.

A Paris, Suzy Solidor faisait partie d'un cercle comprenant les artistes et les intellectuels les plus remarquables de toute la France : les écrivains Jean Cocteau, Sidonie-Gabrielle Colette, Joseph Kessel, Jean Mermoz, le chanteur Charles Trenet, le compositeur Léo Po, la pianiste Marguerite Monnot, les peintres Pablo Picasso, Man Ray, Francis Picabia et Tamara de Lempicka. Les amis de Suzy Solidor la considéraient comme « l'icône la plus originale parmi les chanteuses françaises », opinion que devait partager par la suite les critiques musicaux.

Les années qui s'écoulent de 1930 à 1940 sont peut-être celles où Suzy Solidor est la plus heureuse. Elle est remplie de vigueur et d'idéal. Ces années ne sont pas vaines pour elle. Elles lui permettent de poser les premiers jalons de son œuvre à venir et d'aiguiser son style. De plus, on peut penser que c'est l'ambition qu'elle acquiert rapidement dans le domaine musical qui lui ouvre la porte de l'éternité.

Jusqu'au milieu de 1940, Suzy Solidor s'était tenue à l'avant-garde de l'élite parisienne. La vie à cette époque lui apparaît, à travers le prime du temps, beaucoup plus romantique et plus heureuse. Elle a vécu dans une atmosphère musicale et littéraire propice. Cette atmosphère saturée d'œuvres musicales, cette multiplicité de rythmes musicaux dans laquelle elle a été plongée ont laissé des traces indélébiles dans sa mémoire. Ces impressions précoces l'ont profondément marquée, elles ont conditionné sa façon de concevoir la musique et ont probablement joué un rôle important dans son parcours artistique. Suzy Solidor a écrit aussi des romans qui étaient en fait les récits romancés de sa vie. Elle pense toujours que ce ne sont pas des mauvais romans. Elle sait que c'est l'amour de l'écriture qui la pousse à écrire ce qu'elle a écrit. L'amour ou le défi ? Certains de ses romans ont été réédités dans le monde. Ils ont été

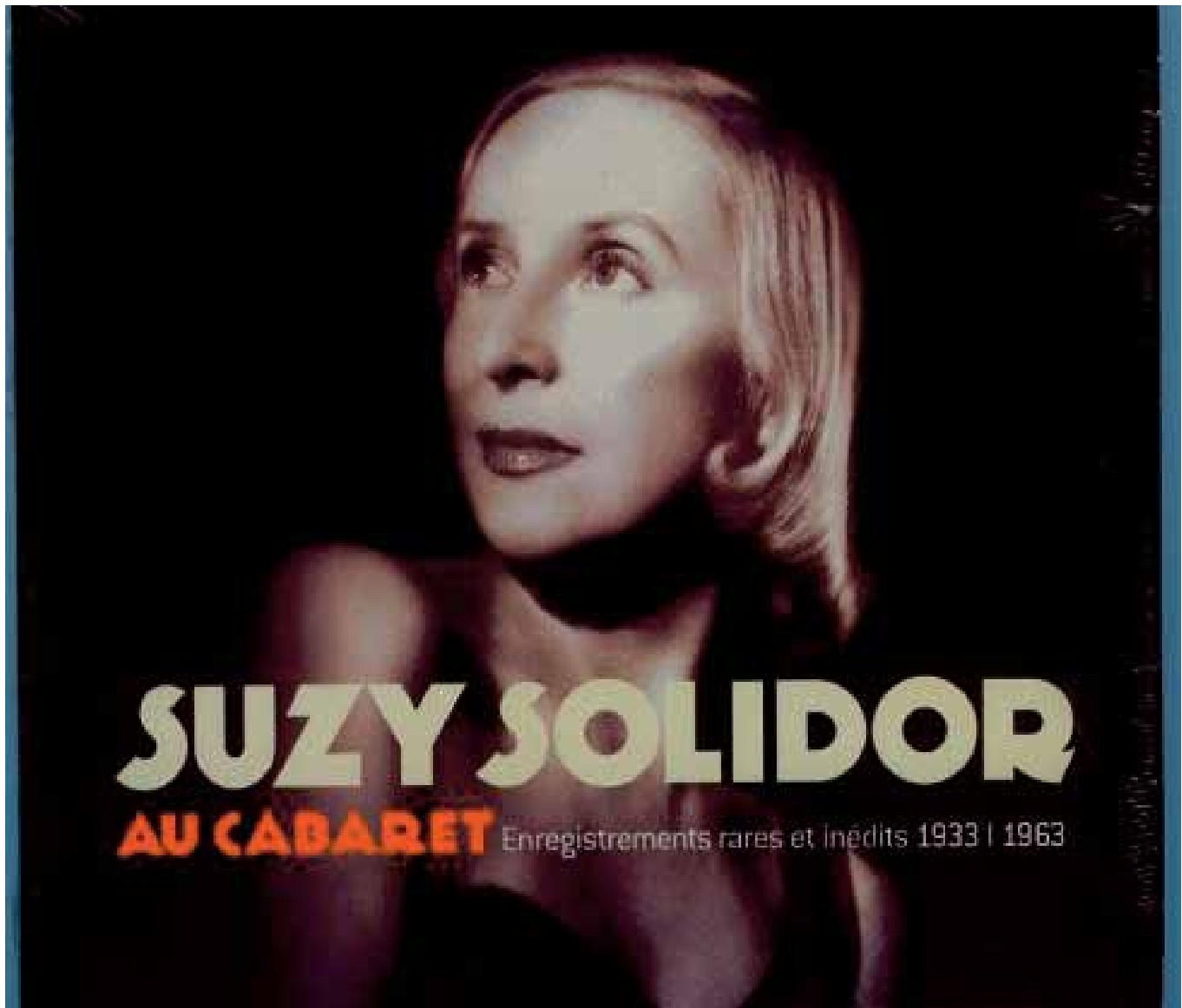
écrits à des occasions diverses. Au point de vue littéraire, elle a imité et très habilement pastiché les auteurs classiques du 19^{ème} siècle; son style, ses tendances, ses mémoires et ses anecdotes l'ont fait comparer à des bohémien qui, retirés dans leurs tavernes, racontaient avec verve les événements croustillants auxquels ils avaient participé. Parmi ses romans, on pourra citer : *Térésine, Fil d'or, Le fortuné de l'Amphitrite, La vie commence au large.*

Les années que passe Suzy Solidor à Paris constituent réellement le temps de sa gloire. Elle cesse d'être la pauvre petite chanteuse française perdue dans la grande ville qu'elle était lors de ses premiers débuts. En l'espace de quelques années, grâce à l'admiration et à l'appui moral des auteurs et des compositeurs qui l'entourent, elle devient une diva célèbre, à la démarche assurée. Durant toute sa vie, Suzy Solidor était préoccupée par l'idée de contribuer, non pas en simple artiste, mais en participant directement, à l'histoire de la démarche artistique de l'après-guerre.

Les chansons de Suzy Solidor sont ivres et vraies comme la nuit et le jour dont elle franchissait quotidiennement le seuil, venant d'un monde imaginaire. Elle chante l'amour de la vie et glorifie la lutte pour un véritable bonheur humain. Dans ses chansons, on trouve de belles images heureuses, pareilles à des soupis lyriques : « La vie sans amour, c'est comme un foyer sans flamme, comme une barque sans rames, comme une voix sans chaleur, comme une joie sans fraîcheur, comme des oiseaux sans toit, ce n'est plus l'amour ».

Suzy Solidor avait le sentiment que l'homme dans ce monde a besoin de l'amour parce qu'il signifie une liberté et une dignité de plus : « Vous dont j'ai rêvé sans vous, connaître et sans vous voir. Vous qui n'attendez qu'un mot d'espoir. Vous que dans la foule en vain, je guette avec ferveur. Vous qui vivez seul et sans bonheur. N'attendez-vous pas ma voix qui vous dit tout bas « Chéri, venez vite, je suis là ! Pourquoi tant tarder, si vous avez deviné déjà mon désir fou de vous aimer ».

Dans ses chansons, Suzy Solidor envoie des messages à l'avenir lointain et communique au moyen de ses messages avec son passé et son présent, pour un avenir plus heureux de l'humanité : « Le destin entraîne son âme et sa peine au château des illusions perdues. La brise lointaine comme une rengaine murmure une romance perdue. Comme la feuille au vent qui



s'envole et s'enfuit sous le ciel de septembre. Un homme va rêvant au hasard de la nuit d'une nuit de septembre. Elle a souri sans le connaître, car l'amour venait d'apparaître. Il a chanté sans la connaître. Ainsi naissent tant de romans ».

Suzy Solidor n'aime guère jeter ses regards vers l'au-delà et sombre parfois dans la tristesse. Elle vit dans un monde terrible où tous balbutiaient. Mais elle sait que tout est simple comme l'avenir : « Mais parfois j'ai mal. Parfois je pleure. Je voudrais parler, je tends les bras. Une voix me dit : « Ce n'est pas l'heure ». Toi, peut-être un jour, tu comprends, mais je n'ai qu'un rêve, joie et brève, te revoir chaque soir, mon espoir ».

Suzy Solidor ne cesse d'adresser aux amoureux un message d'amour. Ce message, on le trouve presque dans toutes ses chansons : « Près de moi tu passes, puis l'ombre t'enlace, et sans bruit chaque nuit je te suis. Mon brûlant secret tu l'ignores. J'ai peur de te perdre en disant que je t'adore. Car je n'ai qu'un rêve qui fleurit sans trêve ton retour chaque jour mon amour ».

Il y a au cœur de ses chansons, un pathétique, un gradeur incontestable et un sens profond du secret de l'exis-

tence. Suzy Solidor a traduit dans ses chansons les sentiments, les pensées et les espérances de ses contemporains et a exprimé les idées et les émotions de son époque : « A quoi songes-tu marin qui rêve ? Sans doute au jour déjà lointain. Où là-bas, sur une blonde grève. Tu as laissé tout ton destin et ton âme tendre. Croit encore entendre sa douce chanson. A quoi songes-tu marin qui rêve ? Les yeux perdus vers l'horizon. Tu voudrais revoir près de la grève le seuil de ta maison. A quoi songes-tu dans chaque rêve ? Au coin de terre de chez toi, au chant du clocher, au blé qui lève, à la fumée sur chaque toit. Ta seule espérance, c'est que recommencent les anciens beaux jours ».

Lorsqu'on pense à Suzy Solidor, on se dit qu'elle était une diva de talent. Fille du peuple, sortie d'un foyer pauvre, elle sut non seulement apprendre le métier de chanteuse mais aussi se faire une réputation solide à l'échelle mondiale, s'assurer une chanteuse aimante, parmi le public mondial. Ses œuvres occupent toujours une place importante dans le répertoire des chanteuses de renommée mondiale. Tous les critiques qui apprécient les œuvres de Suzy Solidor sont unanimes à reconnaître les qualités nova-

trices de ces œuvres, l'originalité du contenu thématique proche par ses traits romantiques et la chaleur de sa voix. Suzy Solidor était plus proche de son époque, car son génie voyait loin dans l'avenir. Elle avait laissé à ses admirateurs le témoignage impérissable du grand rêve du royaume de l'art sur la terre, établi par la fraternité des hommes, dans la raison et dans la joie.

Ceux qui ont scruté l'œuvre musicale de Solidor ne peuvent plus supporter le mensonge dans l'art et dans la vie. Suzy Solidor est la voix de la liberté, de la vérité, de la dignité, de la fraternité, de l'amour, et du bonheur. Toute son œuvre, Suzy Solidor l'a chantée, non seulement en chanteuse, mais en actrice qui prend part aux combats artistiques qu'elle évoque. Jamais elle n'a séparé l'art de l'action. Dans toute son œuvre, ils sont unis. Son désir sincère était de chanter au contact du public, de servir l'art et de participer aux combats de la vie.

Dans la chanson suivante intitulée Au fil du rêve, Suzy Solidor avait résumé sa vie en ces mots : « N'as-tu pas le cœur las de la ville perfide. De ce bruit qui détruit notre rêve amoureux ? On pourrait en secret sous un ciel plus limpide, essayer d'oublier ce qui n'est

pas nous deux. Allons-nous perdre au fil des heures. Allons-nous perdre au fil de l'eau. J'ai pour fortune et pour demeure, le flot qui brille et mon bateau sur la route enchantée jamais longue ni brève. Il n'est pas d'arrivée, il n'est pas de retour. Allons-nous perdre au fil du rêve, au gré du vent et de l'amour. Pas besoin de témoin si ce n'est la nature. Pas de frais, tout est prêt à nous bien accueillir. Rien que nous loin de tous, merveilleuse aventure, le printemps nous attend et pour mieux cueillir. Allons-nous perdre au fil des heures. Allons-nous perdre au fil du rêve, au gré du vent et de l'amour ».



Par Miloudi Belmir

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
MARRAKECH-SAFI
DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 06/S/CA /2021

Le 12/07/2021 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de **SAFI** relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI , à l'ouverture des plis relatif à La Consultation Architecturale ayant pour objet : Etudes Architecturales et Suivi des Travaux d'extension de deux (02) Salles de classe d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au LYCEE COLLEGIAL AL BOUHTOURI à la commune territoriale Sidi Ettijj , province de SAFI

Le budget prévisionnel maximum HT des Travaux	
En chiffre	En lettre
600 000,00	(Six Cent Mille Dirhams)

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du Service Construction, Equipements et Patrimoine à la Direction Provinciale de SAFI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Construction, Equipements et Patrimoine à la direction provinciale de SAFI
- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Construction, Equipements et Patrimoine à la direction provinciale de SAFI
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de -publics « www.marchespublics.gov.ma ».
- Une réunion sera prévue le 05/07/2021 à 11h à la Direction Provinciale de safi

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 au règlement de consultation architecturale

N°5342/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
MARRAKECH-SAFI
DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 05/S/CA /2021

Le 12/07/2021 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de **SAFI** relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI , à l'ouverture des plis relatif à La Consultation Architecturale ayant pour objet : Etudes Architecturales et Suivi des Travaux d'extension de deux (02) Salles de classe d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au Lycée Collégial Ibn Hazm à la commune territoriale LAAMAMRA, province de SAFI

Le budget prévisionnel maximum HT des Travaux	
En chiffre	En lettre
600 000,00	(Six Cent Mille Dirhams)

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du Service Construction, Equipements et Patrimoine à la Direction Provinciale de SAFI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Construction, Equipements et Patrimoine à la direction provinciale de SAFI
- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Construction, Equipements et Patrimoine à la direction provinciale de SAFI
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de -publics « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation architecturale.

- Une réunion sera prévue le 05/07/2021 à 11h à la Direction Provinciale A SAFI

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 au règlement de consultation architecturale

N°5343/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU
DIRECTION DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES
AMÉNAGEMENT DU BARRAGE TIDDAS DANS LA PROVINCE DE KHEMISSSET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2021/ABT

Le **mardi 13 juillet 2021 à 11 Heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Aménagement du barrage Tiddas - commune rurale de Tiddas - province de Khémisset, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de couverture des cimetières après déplacement des tombes dont les âges sont inférieurs à 40 ans situés dans la retenue du barrage Tiddas commune rurale Tiddas province de Khémisset.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau administratif de l'Aménagement du barrage Tiddas - commune Tiddas - province de Khémisset ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quarante mille Dirhams (40 000,00 DH)**. L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : **Deux million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-quatre Dirhams Toutes Taxes Comprises (2 299 824,00 DH TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la Boite Postale n° 515 Khémisset Azhar ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau administratif de l'Aménagement du barrage Tiddas ;
- soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux le mardi 29 juin 2021 à 10 h 00. Le rendez-vous aura lieu à l'Administration de l'Aménagement du barrage Tiddas - commune rurale Tiddas – province de Khémisset

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP. La qualification et la classe minimale exigées par cet appel d'offres sont comme suit :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A1	4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel qu'il est prévu dans l'article 10 du règlement de consultation.

N°5345/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
MARRAKECH-SAFI
DIRECTION DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 06/SE/2021

Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale (service des affaires administratives et financières), sise à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi à l'ouverture des plis relatif a l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

AO N°	Objet	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Cautionnement provisoire	Heure d'ouverture des plis
06/SE/2021	L'Achat de fournitures d'hygiène et de bain destinées aux élèves internes des lycées collégiaux et qualifiants relevant de la direction provinciale de Safi en un seul lot.	(199 260,00DIRHAMS) CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIRHAMS	Quatre mille dirhams (4000,00 DH)	13/07/2021 10 :00 H

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale (service des affaires administratives et financières), sise à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.


Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des affaires administratives et financières, sise à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics.


Les échantillons exigés par les dossiers d'appels d'offres doivent être déposés au service des affaires administratives et financières, sise à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi avant le 12/07/2021 à 15h00 (heure limite pour le dépôt des échantillons).


Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N°5344/PA



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration
Direction des Domaines
de l'Etat
Direction Régionale à Rabat





وزارة الاقتصاد والتمويل والإدارة
مملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration
Direction des Domaines
de l'Etat
Direction Régionale à Rabat

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 07/DRDE-RBT/2021

Le **07 Juillet 2021 à 10h00**, il sera procédé à la Direction Régionale des Domaines de l'Etat de Rabat sis 49, avenue Allal Ben Abdellah Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 07/DRDE-RBT/2021 pour la **maintenance complète (pièces et main d'œuvre) de deux ascenseurs de personnes de marque THYSENKRUPP installés à l'immeuble domanial n° 381 sis 27 Avenue Allal Ben Abdellah à Rabat (lot unique).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Régionale des Domaines de l'Etat de Rabat sis 49, avenue Allal Ben Abdellah Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **1000.00 dhs (Mille Dirhams)**;

L'estimation du maître d'ouvrage est fixée à la somme de **trente trois mille six cent dirhams TTC (33 600.00 dh)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au siège de la Direction Régionale des Domaines de l'Etat de Rabat sis 49, avenue Allal Ben Abdellah Rabat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception à l'adresse précitée;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage, conformément à l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique.

Une visite des lieux est prévue le **25 Juin 2021 à 10h00** à l'immeuble domanial n° 381 sis 27, Avenue Allal Ben Abdellah, Rabat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°5346/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE EL BOROUJ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°02/BOR/2021

Le **13/07/2021**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune d'El borouj à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°02/BOR/2021, pour **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MAINTENANCE DE LA PISCINE DE LA VILLE D'EL BOROUJ**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division des Affaires financières et technique - Service des marchés et travaux et du parc de la Commune d'El borouj, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Soixante Mille Dirhams 00 Cts (60 000,00 Dhs)**.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million six cent soixante et un mille quatre cent soixante Dirhams 00 Cts (1 661 460,00 Dhs)**.

- Il est prévu une visite des lieux le 01 Juillet 2021 à 11 H 00, le lieu du rendez-vous est la piscine communal de la ville d'El Borouj.

- Les candidats nationaux doivent fournir Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

Le secteur, les qualifications exigées et la classe Minimale sont les suivantes :

Secteur	Qualifications demandées	Classe minimale demandée
I	I1, I2 et I6	4

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division des Budgets et Marchés - Service des marchés et travaux et du parc - Commune d'El borouj -;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°5347/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Province khourigba
Cercle opud zem
Caidat des smaala

Avis de vente aux enchères publiques

Le président de la commune Kasbat Troch porte à la connaissance du public, qu'il sera procédé le 13/07/2021 à 10h du matin au siège de la commune Kasbat Troch, à la vente aux enchères publiques des outils et matériels hors service et ne sont pas utilisables administratives appartenant à la commune Kasbat Troch et bois de chauffage produit par la coupeure des plantes de la commune.

LOT 1 :

N° d'ordre	N° du lot	Nature des plantes	Nombre	Prix introductif en DH	observations
01	01	Eucalyptus	32 STER	3.200.00	Bois De Chauffage

LOT 2 :

N° d'ordre	N° du lot	Genre	Marque	N° De Chassis	N° Dans Cahier D'inventaire	Prix Introductif En Dh
02	02	Motocycle	Motobecanc	-----	49	500.00

LOT 3 :

N° d'ordre	N° du lot	Genre	Marque	NOMBRE	N° Dans Cahier D'inventaire	Prix Introductif En Dh
03	03	Motopompe pour pompage d'eau (13 tubes, 13 palliés et 12 arbres)	lester	01	38	3.000.00
		Dactylographe français	A caractères français	02	21-79	
		Dactylographe arabe	A caractères arabe	02	6-78	
		Compteur	Micro-ordinateur + imprimante Epson	01	60	
		Compteur	Accent PIV 2080GHZ 512KO	02	86-87	
		Imprimante	Canon Laser Shot Lbp 32000	02	88-89	
		Tante Caidal Avec Accessoires	-----	01	68	
		Alternateur complet	-----	01	64	
		Induit démarreur	-----	01	65	
		Relai de démarreur	-----	01	66	
		Vin disque de démarreur	-----	01	67	
		Pneus 165/70/13 Pneu	-----	02	81-80	
		Bras de suspension	-----	04	sans	
		Rotule	-----	02	82-83	
		100 m capotain électrique	-----	02	84-85	
		Tapis	-----	01	
		Théières	-----	02	
				03	52	
				04	52	
				02	52	
		01	40/50			
		01	61/90			
		01	40/43			
		01	40/44			
		7	66/44/94			
		20	87			
		28	73			
		2	36			
		4	sans			
		5	sans			
		2	sans			
		11	sans			
		1	sans			
		3	sans			
		1	sans			
		1	sans			
		1	87/58			
		1	sans			
		4	-12/11-12/10-12/9 12/12			
		1	sans			
		1	sans			
		2	sans			
		1	13			
		forfait	sans			

Le public intéressé est invité à déposer avec la demande de participation les pièces suivantes :

- Une caution provisoire est fixée à mille Dhs (1.000.00 Dhs) pour chaque lot délivré par le percepteur communal ou sur place , avant la commencement du seance.
- Photocopie de la CINE
- Certificat de constat délivré par le responsable du parc communal(service de régie) ; toute personne intéressée peut consulter les articles objet au vente enchères au parc communal durant l'horraire administratif du 8 :30mn au 16.30 mn.
- Le payement s'effectuera sur place par espèce, plus 10%comme dépense de publicité et de vente.

N°5348/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

DSC/SM

AVIS MODIFICATIF

Il est porté à la connaissance des concurrents et le public que l'appel d'offres n°06/CS/2021 du 06/07/2021 à 11 heures relatif aux travaux d'aménagement de la voie menant au nouveau cimetière et quelques boulevards et rues de la ville de Settata--publié à la libération n°9340 du 10/06/2021 est reporté pour le 08/07/2021 à 11 heures.

L'avis d'appel d'offre est modifié pour les points suivants :

Au lieu :

- La caution provisoire : 120.000,00 dhs
- L'estimation : 4.656.846,00 dhs (TTC)

Devient:

- La caution provisoire : 160.000,00 dhs
- L'estimation : 5.598.657,60 dhs (TTC)

N°5349/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

AVIS DE REPORT ET AVIS RECTIFICATIF**DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N° 19/2021 du 18/06/2021 à 10h00

Concernant :

Etude d'un échangeur sur la Voie Express : Tiznit-Guelmim au Pk 0+000

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit porte à la connaissance du public que concernant l'Appel d'offres n°19/2021 publié au journal LIBÉRATION N°9326 du 26/05/2021 et RISSALAT AL OUMMA N°11834 du 26/05/2021 :

1. La date d'ouverture des plis a été reportée à la date du 08/07/2021 à 10h00.
2. Règlement de consultation a été modifié.

Le reste de l'avis est sans changement

3. Le dossier d'appel d'offres a été modifié.

N°5350/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGET
SERVICE DU BUDGET, COMPTABILITÉS ET MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**SEANCE PUBLIQUE N°:10-2021**

Il sera procédé, au siège de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert Suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
10/2021	vente des objets usés appartenant à la propriété de la commune de Guelmim	3 000,00	09/07/2021 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré au Service des Marchés de la Commune de Guelmim. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'ouverture est fixé à la somme : 100 000,00.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 précité ainsi que celles prévues par le règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marchés de la Commune de Guelmim
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la Consultation.

N°5352/PA

ROYAUME DU MAROC
Le Chef du Gouvernement

anrt

agence nationale de réglementation
des télécommunications
الوكالة الوطنية لتنظيم الاتصالات
1.00020.711 5.37.2038.62 1 100001 1 100001 1 100001

Avis rectificatif et de report relatif à l'Appel d'Offres Ouvert**N°06/2021**

La séance publique d'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°06/2021 relatif à l'audit annuel des comptes de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications au titre des exercices 2021, 2022 et 2023, prévue initialement le 22 Juin 2021 à 10h00 est reportée au 13 Juillet 2021 à 10h00.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N°065/PC

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGET
SERVICE DU BUDGET, COMPTABILITÉS ET MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**SEANCE PUBLIQUE N°:11-2021**

Il sera procédé, au siège de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert Suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
11/2021	vente des objets usés appartenant à la propriété de la commune de Guelmim	3 000,00	09/07/2021 à 12 h

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré au Service des Marchés de la Commune de Guelmim. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'ouverture est fixé à la somme : 105 500,00.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 précité ainsi que celles prévues par le règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marchés de la Commune de Guelmim
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la Consultation.

N°5353/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE OUEZZANE
CERCLE OUEZZANE
COMMUNE
SIDI REDOUANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 6/2021

Le : 8/7/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion Commune Territoriale Sidi Redouane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : 'Aménagement Souk Hebdomadaire Sebti Sidi Redouane à la Commune Sidi Redouane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la Commune de Sidi Redouane , il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5000,00 Dhs

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 499993,20 Dhs .

Le contenu ,la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Commune Sidi Redouane .

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 5355/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION DU RABAT SALE
KENTRA
PROVI PROVINCE DE SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
COMMUNE DE KCEIBIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N°10/CK/2021

- Le 13 juillet 2021 à 10H30, Il sera procédé à l'annexe administrative au pole d'attraction pour le développement de l'économie sociale des sports et des loisirs à la Commune de Kceibia l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour : « Location des Cafés au pole d'attraction pour le développement de l'économie Sociale des Sports et des Loisirs à La Commune de Kceibia »

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Com-

mune de Kceibia ,il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat. www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.000,00 dhs pour chaque café.

- Le Prix Estimatif minimum de location est fixé à la somme de : 2.000,00 dhs par mois et Pour chaque café.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20Mars 2013) relatif aux Marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmis par voie électronique au portail des MP

Il est prévu une visite de lieu le 02 juillet 2021 à 11h00

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article, 09 du cahier de charge.

N° 5356/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION DU RABAT SALE

KENITRA
PROVI PROVINCE
DE SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
COMMUNE DE KCEIBIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 11 /CK/2021

- Le 13 juillet 2021 à 11 H00, Il sera procédé à l'annexe administrative au pole d'attraction pour le développement de l'économie sociale des sports et des loisirs à la Commune de Kceibia l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour :

« Location d'un café-restaurant au pole d'attraction pour le développement de l'économie Sociale des Sports et des Loisirs à La Commune de Kceibia »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune de Kceibia , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7.500,00 dhs pour chaque café-restaurant.

- Le Prix Estimatif minimum de location est fixé à la somme de : 2.500,00 dhs par mois et Pour chaque café -restaurant.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 M ars 2013) relatif aux marchés publics .

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmis par voie électronique au portail des MP

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

- Soit les transmis par voie électronique au portail des marchés publics.

Il est prévu une visite de lieu le 02 juillet 2021 à 11h00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du cahier de charge.

N° 5357/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION DU RABAT SALE
KENTRA
PROVI PROVINCE DE SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
COMMUNE DE KCEIBIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°12/CK/2021

- Le 13 juillet 2021 à 11 H30, Il sera procédé à l'annexe administrative au pole d'attraction pour le développement de l'économie sociale des sports et des loisirs à la Commune de Kceibia l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour :

« Location d'une piscine Communale au pole d'attraction pour le développement de l'économie Sociale

des Sports et des Loisirs à La Commune de Kceibia »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune de Kceibia , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 dhs .

- Le Prix Estimatif minimum de location est fixé à la somme de : 10.000,00 dhs . par mois.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 M ars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmis par voie électronique au portail des marchés publics.

Il est prévu une visite de lieu le 02 juillet 2021 à 11h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 07, 08,09 et 10 du cahier de charge.

N° 5358/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 13 /2021/BP

Le 9/7/2021 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES :PLACE ISTIQLAL ET LA PLACE SIDI BOUDHEB A LA VILLE DE SAFI .

Le maître d'ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat

www.marchespublics.gov.ma

La Caution provisoire : CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE (580.000.00) dirhams.

L'Estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : VINGT ET UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS DIRHAMS VINGT CENTIMES TTC (21 978 883.20)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 ,31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification et de classifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
• B : Travaux Routiers et Voirie Urbaine	1	• B1: Travaux de terrassement routiers courants
• B : Travaux Routiers et Voirie Urbaine	1	• B6: assises traitées et enrobées à chaud
• J : éclairage	1	• J4 : Travaux d'éclairage
• O : Revêtement	1	• O1: Travaux de revêtements courants

La date limite du dépôt des échantillons et des documents techniques exigés dans le dossier d'appel d'offres est 8/7/2021 à 16 heures 30 minutes au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.

N°5353/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 15 /2021/BP

Le vendredi 9 juillet 2021 à 10 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : branchement individuel des ateliers des artisans potiers au village de poterie a Safi en gaz propane.

Le maître d'ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat

www.marchespublics.gov.ma

La Caution provisoire : CINQUANTE MILLE (50.000.00) dirhams.

L'Estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : DEUX MILLION CINQ CENT VINGT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS ZERO CENTIMES TTC (2 520 468.00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 ,31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualifications et de classifications suivantes :

secteur	classe	Qualification exigée
W :réseaux des fluides industriels et médicaux, gaz et d'air comprimé	1	W1 :travaux et installation des réseaux de gaz et d'air comprimé dans les ouvrages industriels

N°5354/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CERCLE D'AGUELMOUS.
C.T HAD
BOUHSSOUSSEN.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°01/CTHB/2021

Le 13 JUILLET à 11 Heures il sera procédé dans le bureau de M. Le Le Président de La commune rurale de Had Bouhssous. Province Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : AMENAGEMENT DES RUES DU CENTRE HAD BOUHSSOUSSEN COMMUNE HAD BOUHSSOUSSEN

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de service technique de la commune had bouhssous.. Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept mille dirhams (7000.00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent quatre vingt et un mille huit cent quatre vingt dirhams.00 cts (281880.00DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune rurale de Had Bouhssous-sen. ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr. Le Président commune rurale de Had Bouhssous province de Khénifra ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :
Doit comprendre pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres :

a- une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349.

b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

c- pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret précité :

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée de-

puis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b) les attestations similaires délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

3) Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres :

N° 5359/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CERCLE D'AGUELMOUS.
C.T HAD
BOUHSSOUSSEN.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
02/C.T.H.B/2021

Le 13 JUILLET 2021 À 12 Heures, il sera procédé dans le bureau de M. Le Le Président de La commune de Had Bouhssous. Province Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : CONSTRUCTION D'UN VIADUC A OUED BOURDIM COMMUNE HAD BOUHSSOUSSEN

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de service technique de la commune Had Bouhssous. Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Mille Dirhams (2000.00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre vingt huit mille sept cent quatre six dirhams (88746,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune rurale de Had Bouhssous-sen. ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr. Le Président de la commune Had Bouhssous-sen province de Khénifra.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :
a- une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349.

b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

c- pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret précité :

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b, c et d de l'article 25 du décret des marchés publics, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b) les attestations similaires délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

3) Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres :

- CPS

- R de Consultation

N° 5360/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CERCLE D'AGUELMOUS.
C. HAD
BOUHSSOUSSEN.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
03/CTHB/2021

Le 14 JUILLET à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de M. Le Le Président de La commune rurale de Had Bouhssous. Province Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : FORAGE DES Puits A LOUTA BOUZIAN ET AIT BOUMEHDI C.T HAD BOUHSSOUSSEN PROVINCE DE KHENIFRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de service technique de la commune had bouhssous.. Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept mille dirhams (7000 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent quarante trois mille six cent quarante dirhams.00 cts (143640.00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune rurale de Had Bouhssous-sen. ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr. Le Président commune rurale de Had Bouhssous province de Khénifra ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :
Doit comprendre pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres :

a- une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349.

b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

c- pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret précité :

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

b) L'attestation ou copie cer-

tifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b) les attestations similaires délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

3) Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres :

N° 5361/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CERCLE D'AGUELMOUS.
C.T HAD
BOUHSSOUSSEN.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
04/C.T.H.B/2021

Le 14 JUILLET À 12 Heures, il sera procédé dans le bureau de M. Le Le Président de La commune de Had Bouhssous. Province Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : CONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART A DOUAR AIT MAAMAR -AIT KHOUYA -AIT MANSOUR - AIT HEMMI ET -AIT MOUSSA COMMUNE HAD BOUHSSOUSSEN

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de service technique de la commune Had Bouhssous Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de SEPT mille dirhams (7000.00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent soixante quatre mille six cent dirhams.00cts (264600,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune rurale de Had Bouhssous-sen. ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr. Le Président commune rurale de Had Bouhssous province de Khénifra ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

a- une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349.

b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

c- pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret précité :

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b, c et d de l'article 25 du décret des Marchés publics, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b) les attestations similaires délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquelles les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité de la signature.

3) DOSSIER ADDITIF :
.CPS

.R DE Consultation

N° 5362/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE DE BENI
MELLAL
CERCLE D'EL KSIBA
CAIDAT DE TAGHZIRT
COMMUNE
DE TANOGHA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 2/2021
(Séance publique)

Le 13/07/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de TANOGHA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : travaux d'aménagement du souk hebdomadaire de Tanogha la CT de TANOGHA province de BENI MELLAL. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la commune de TANOGHA, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchés-publics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : QUINZE MILLE DHS (15 000.00 Dhs). L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme : trois cent trente deux mille deux cent quatre vingt Dirhams (332 280 ,00 Dhs) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à Mr le président de la commune de TANOGHA.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de TANOGHA.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 5363/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION DU RABAT
SALE KENITRA
PROVI PROVINCE DE
SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
COMMUNE DE KCEIBIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT
N°10/CK/2021

Le 13 juillet 2021 à 10H30, Il sera procédé à l'annexe administrative au pôle d'attraction pour le développement de l'économie sociale des sports et des loisirs à la Commune de Kceibia l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour :

« Location des Cafés au pôle d'attraction pour le développement de l'économie Sociale des Sports et des Loisirs à La Commune de Kceibia »

- Le dossier d'appel d'of-

fres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune de Kceibia ,il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat. w w w . m a r c h é s p u b l i c s . g o v . m a

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.000,00 dhs pour chaque café.

- Le Prix Estimatif minimum de location est fixé à la somme de : 2.000,00 dhs par mois et Pour chaque café.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20Mars 2013) relatif aux Marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmis par voie électronique au portail des MP

Il est prévu une visite de lieu le 02 juillet 2021 à 11h00
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article, 09 du cahier de charge.

N° 5364/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION DU RABAT
SALE KENITRA
PROVI PROVINCE DE
SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
COMMUNE DE KCEIBIA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N° 11 /CK/2021

Le 13 juillet 2021 à 11 H00, Il sera procédé à l'annexe administrative au pôle d'attraction pour le développement de l'économie sociale des sports et des loisirs à la Commune de Kceibia l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour :

« Location d'un café-restaurant au pôle d'attraction pour le développement de l'économie Sociale des Sports et des Loisirs à La Commune de Kceibia »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune de Kceibia , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat w w w . m a r c h é s p u b l i c s . g o v . m a

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7.500,00 dhs pour chaque café-restaurant.

- Le Prix Estimatif minimum de location est fixé à la somme de : 2.500,00 dhs par mois et Pour chaque café – restaurant.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics .

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-

pisés leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmis par voie électronique au portail des marchés publics.

- Soit déposer contre récé-

pisés leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

- Soit les transmis par voie électronique au portail des marchés publics. Il est prévu une visite de lieu le 02 juillet 2021 à 11h00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du cahier de charge.

N° 5365/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION DU RABAT
SALE KENITRA
PROVI PROVINCE DE
SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
COMMUNE DE KCEIBIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°12/CK/2021

Le 13 juillet 2021 à 11 H30, Il sera procédé à l'annexe administrative au pôle d'attraction pour le développement de l'économie sociale des sports et des loisirs à la Commune de Kceibia l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour :

« Location d'une piscine Communale au pôle d'attraction pour le développement de l'économie Sociale des Sports et des Loisirs à La Commune de Kceibia »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune de Kceibia , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat w w w . m a r c h é s p u b l i c s . g o v . m a

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 dhs .

- Le Prix Estimatif minimum de location est fixé à la somme de : 10.000,00 dhs . par mois.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmis par voie électronique au portail des marchés publics.

Il est prévu une visite de lieu le 02 juillet 2021 à 11h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 07, 08,09 et 10 du cahier de charge.

N° 5366/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION DRAA

TAFILALET
PROVINCE
D'ERRACHIDIA
CERCLE RISSANI
CAIDAT RISSANI
COMMUNE
D'ER-RISSANI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES
OUVERT N° : 04 / 2021.

Le : 08 juillet 2021 à 11.00 heure, il sera procédé dans le bureau du président de la commune d'ER-RISSANI -province d'ERRACHIDIA à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix Pour :

Construction d'une (01) salle de préscolaire ; a imerzane ; et mur de clôture aux écoles de tisserdmine, tafroukhte tahtania, tafroukhte fokania, ouatara et mezguida à la commune D'ER-RISSANI province d'ERRACHIDIA

Le dossier d'appel d'offres peuvent être retiré au service technique de cette commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat :

www.marchéspublics.gov.ma

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: douze mille sept cent dirhams (12.700,00 dhs).

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Huit cent quarante six mille quatre cent trente six dirhams , et 80 centimes (846 436,80 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°:2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service bureau d'ordre de la commune d'ER-RISSANI

- soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.

- soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics précité ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°: 05 du règlement de consultation.

N° 5367/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SECRETARIAT
GENERAL
D.U.E/S.E

Arrêté Gubernatorial n° 28/2021 du :01 Juin 2021 Ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du centre de Taznakhte à la commune de Taznakhte

- Province d'Ouarzazate - Le Gouverneur de la province d'Ouarzazate

- Vu le Dahir n° 1-19-18 du 07 joumada II 1440 (03 février 2019) portant promulgation de la loi n°47.18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement.

- Vu le décret n° 02-04-564 du 05 Kaada 1429 (04 Novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.

- Vu le décret n° 1-03-60 du 10 Rabbi I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement,

- Vu le décret n° 02-04-564 du 05 Kaada 1429 (04 Novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.

- Vu la circulaire interministérielle n° D 1998 du 17 Mars 2009 entre le Ministère de l'intérieur et le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement relative à l'exécution des décrets d'application de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;

- Vu le dossier d'ouverture de l'enquête publique de la dite étude déposé au niveau de la plateforme CRI-invest le 31 Mai 2021.

Article premier :

L'ouverture de l'enquête publique le jeudi 01 juillet 2021 au siège de la commune de Taznakhte, relative à l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du centre de Taznakhte à la commune de Taznakhte, présentée par l'Office National d'Electricité et de l'Eau Potable-Branche Eau-Région Draa Tafilalet.

Article II :

-Le dossier de l'enquête publique sera déposé joint au présent arrêté, ainsi que le/les registre(s) mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions relatives au projet, au siège de la commune de Taznakhte, pendant la durée de l'enquête publique qui est de vingt (20) jours.

-le présent arrêté doit être affiché dans les locaux de la commune de Taznakhte 15 jours au moins avant et pendant la durée de l'enquête publique qui est de 20 jours.

Article III :

La population concernée par l'enquête publique, dans la limite de la zone d'impact du projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement, est la population de la Commune de Taznakhte.

Article IV :

La commission chargée de la conduite de l'enquête publique, présidée par l'autorité locale est composée des membres suivants :

- le président de la commune de Taznakhte ;

- le Directeur Régional de l'Environnement de la région Draa-Tafilalet ;

- le Directeur de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable -Branche Eau-Ouarzazate.

Le Président de la commission peut inviter à ses travaux, toute personne ou entité publique ou privée pouvant l'aider à accomplir sa tâche.

Article V :

La durée de l'enquête publique est de (20) jours. A l'expiration de ce délai, la commission élabore le rapport de l'enquête publique sur la base des observations et des suggestions contenues dans le (s) registre (s). Le rapport de l'enquête publique et le(s) registre(s), signés par les membres de la commission, sont transmis par le président, au comité régional d'études d'impact sur l'environnement dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article VI :

Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par l'autorité administrative locale du lieu d'implantation du projet qui préside la commission chargée de la conduite de l'enquête publique.

N° 5368/PA


ROYAUME DU MAROC
المملكة المغربية

وزارة التجهيز والنقل
والتعمير والماء

مديرية الموانئ والمملكة العمومي البحري

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

Direction des Ports et du Domaine Public Maritime



**Avis rectificatif de l'Appel d'Offres
avec présélection n° :
08/DPDPM/2020**

La séance d'ouverture des plis de l'Appel d'Offres avec présélection n° 08/DPDPM/2020 relatif à la « REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PORT DAKHLA ATLANTIQUE » prévue initialement le 21 juin 2021 à 10 heures à la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime est reportée pour le 01^{er} juillet 2021 à la même heure et au même endroit.

N°5351/PA

«NADOR DES COMPTES»
CONSTITUTION
I/ Aux termes d'un ASSP en date du 25/05/2021 à Nador, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont :
DENOMINATION : « CENTRE OPFK PLURIDISCIPLINAIRE » SARL
OBJET SOCIAL :
• ORTHOPHONISTE ET PSYCHOMOTRICIEN.
• KINESITHERAPIE.
• CENTRE MEDICO-EDUCATION.
SIEGE SOCIAL: ROUTE TAOUIMA RUE L'OCEAN QUARTIER ARRID IMMEUBLE AL JAZZIRA 1ER ETAGE, Nador.
DUREE: 99 ans.
CAPITAL: Fixé à 20.000,00 dhs
Mme. EL-ANI LOUBNA100 parts
*Mme. EL-ANI LAILA100 parts
GERANCE: Confiée à Mme. EL-ANI LOUBNA & MME. EL-ANI LAILA.
EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.
BENEFICES: 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'assemblée générale soit distribué soit reporté soit mis en réserve.
II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T. 1ere instance de Nador, Le 04/06/2021, N° 1160 . RC N°22311.
POUR AVIS, EXTRAIT ET MENTION
N° 5369/PA

Sté «SOBROS CAR»
S.A.R.L/AU
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous-juré privé en date du 28/05/2021 et enregistré en date du 31/05/2021, il a été établi à Oujda les statuts d'une Société à Responsabilité limitée d'Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: «SOBROS CAR» SARL/A.U.
Objet: Location de Voitures sans Chauffeur.
Siège social: Ex Rue Telimsane Rue Baladia N° 58, Ahfir.
Durée: 99 Ans.
Capital social: Fixé à 100.000,00 Dh, Divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 dh Chacune.
Gérance: Mr AYAT Abdelkader C.I.N. n° FJ12455 est nommé GERANT de la société pour une durée illimitée.
Dépôt légal: Est effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Berkane le 11/06/2021, sous le numéro 347 et Registre de Commerce sous le numéro 7849.
N° 5370/PA

ENTREPRENDRE
BUSINESS CENTER TGR
"S.A.R.L AU"
Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 02/06/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER TGR "S.A.R.L AU"
OBJET : CONSEIL DE GESTION
LE SIEGE : CASABLANCA, 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGE 1ER

ETG N°3.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:
- Mr. SOUFIANE BOUAYOUNE1000 Parts
Soit un total de 1000 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr. SOUFIANE BOUAYOUNE
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.
RC N°506631.
Pour extrait et mention
N° 5371/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATIONNET DE FORMATION DU CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 01/C/2021 (Séance publique)

Le Jeudi 08 Juillet 2021 à 10h00mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 01/C/2021, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension du Lycée qualifiant BENIYEKHLEF à la Commune BENIYEKHLEF; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
• Deux Million Dirhams Hors Taxe (2 000 000,00dhs HT).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
• Six Cent Quatre Vingt Mille Dirhams Hors Taxe (680 000,00dhs HT).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.
N° 5373/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement

marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.
N° 5372/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de l'Académie Régionale de l'Educationnet de Formation DU CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 02/C/2021 (Séance publique)

Le Jeudi 08 Juillet 2021 à 10h30mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 02/C/2021, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de l'école OUM L'BANINE à la Commune BENIYEKHLEF; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
• Neuf Cent Quatre Vingt Mille Dirhams Hors Taxe (980 000,00dhs HT).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
• Six Cent Quatre Vingt Mille Dirhams Hors Taxe (680 000,00dhs HT).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.
N° 5374/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATIONNET DE FORMATION DU CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 04/C/2021 (Séance publique)

Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATIONNET DE FORMATION DU CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 03/C/2021 (Séance publique)

Le Jeudi 08 Juillet 2021 à 11h00mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 03/C/2021, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de l'école ALJAZOULI à la Commune D'ECHELALATE; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
• Un Million Neuf Cent Vingt Mille Dirhams Hors Taxe (1 920 000,00dhs HT).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
• Neuf Cent Quatre Vingt Mille Dirhams Hors Taxe (980 000,00dhs HT).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.
N° 5375/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATIONNET DE FORMATION DU CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 04/C/2021 (Séance publique)

Le Jeudi 08 Juillet 2021 à 11h30mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 04/C/2021, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux de construction de 12 salles préscolaires : Trois salles à l'Ecole EL Jazouli, et deux salles à l'Ecole Zarkoutni à la commune d'echchhalate, Trois salles à l'Ecole Ain Tekki , Trois salles à l'Ecole My Rchid à la commune de Beni Yakhlef, et une salle à l' Ecole Nahda à la commune de Mohammedia, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
• Un Million Neuf Cent Vingt Mille Dirhams Hors Taxe (1 920 000,00dhs HT).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.
N° 5375/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
AEP des douars des Communes Territoriales STEHAT, TIZGANA, TASSIFT, BNI BOUZRA, BNI SELMANE ET BNI MANSOUR (Province de CHEFCHAOUEN), Lot: Travaux d'achèvement du Lot conduite 1.
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 58 DR9/CE/D/2021 à Lot unique
Séance publique
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°6 Rue Melilla, Castilla-Tanger, lance le présent appel d'offres qui

concerne : L'AEP des douars des Communes Territoriales STEHAT, TIZGANE, TASSIFT, BNI BOUZRA, BNI SELMANE ET BNI MANSOUR (Province de CHEFCHAOUEN), Lot: Travaux d'achèvement du Lot conduite 1.
Le financement du projet est assuré par L'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 4 500 000,00 DH TTC.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 45 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.
Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71
Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 28/07/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. L'ouverture des enveloppes se fait en seul temps.
Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau.
- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71
- courriel électronique : ffer-rasi@onee.ma ; ielhasani@onee.ma
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats).
N° 5376/PC

SOCIETE TIFNI PACK SARL AU
Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 21/05/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE TIFNI PACK » SARL AU, Objet : DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES/ NEGOCE, SIEGE SOCIAL: 7 RUE AHMED TOUKI ETG 2 APPT 10 CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune, Mr. MOHAMED ER-RAZI à 1000 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mr. MOHAMED ER-RAZI.
-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 10 Juin 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 506341 et n° de dépôt 782040.
N° 5377/PA

STE IFIMED SARL
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 20/05/2021, l'A.G.E décide ce qui suit :

- Cession des parts de Mr. MOHAMED MSAADI 333 parts au profit de Mr. YASSIR IDRISSE OUKILI ET FAICAL JALLAD.
- La société IFIMED sera engagée par la signature de Mr. YASSIR IDRISSE OUKILI.
-Modification statutaire. Le capital social est réparti de la manière suivante :
Mr. YASSIR IDRISSE OUKILI (600) parts.
Mr. FAICAL JALLAD (400) parts.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 10/06/2021 sous n° 782101.
N° 5378/PA

STE PHARMACIE AL MOK SARL AU
Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 22/04/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE PHARMACIE AL MOK » SARL AU, Objet : PHARMACIEN, SIEGE SOCIAL: ASSALAM 4/1 IMM 3 N°3 AHL LOGHLAM, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 1.684.000,00 DH, divisé en Seize Mille Huit Cent Quarante (16840) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune, Mme. HAKIMA BEN HAÏMA à 16840 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mme. HAKIMA BEN HAÏMA.
-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 10 Juin 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 506343 et n° de dépôt 782041.
N° 5379/PA

DAWN CONSULTING "S.A.R.L"
Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 29/05/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: DAWN CONSULTING "S.A.R.L"

OBJET : informatique (programmeur, analyste, concepteur en).

LE SIEGE : CASABLANCA, 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3.
CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100parts de 100 DHS chacune:
- Mr AYMEN HAJBI 34 PARTS
- Mr ISSAM HAJBI 33 PARTS
- Mr ARROUCH TARIQ33 PARTS
- Soit un total de 100 PARTS
GERANCE : La société est gérée par Mr AYMEN HAJBI
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le : 08/06/2021 R.C.N : 505959.
Pour extrait et mention
N° 5380/PA

B&B BUSINESS CENTER 21DIN GUY THIMEL PHOTOGRAPHIE « S.A.R.L AU »

DISSOLUTION ANTICIPÉE
Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 21/07/2020 l'associé de la Société «21DIN GUY THIMEL PHOTOGRAPHIE SARL AU», société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 dh dont le siège social est situé à 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3 CASABLANCA a décidé de dissoudre la société par anticipation, de nommer Mr GUY CHRISTIAN THIMEL en qualité de liquidateur et de fixer le siège de la liquidation 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3 CASABLANCA.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 11/11/2020 sous le numéro 753735.
N° 5381/PA

COMISCA CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 07/05/2021. Il a été établi les statuts d'une société SARL avec les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION: « COMISCA » SARL
OBJET:
- Vente de produits alimentaires.
- marchand effectuant import et export
Siège Social : GROUPE AT-TAKADOUIM GH2 17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI Casablanca
Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune attribué à :
HICHAM EDDAROUJI à concurrence de 500 parts
M'BAREK FOULLOUS à concurrence de 500 parts
Gérance : MR HICHAM ED-DAROUJI est nommé cogérant de la société pour une durée indéterminée.
M'BAREK FOULLOUS, cogérant pour une durée indéterminée.
Année Sociale : du 1 janvier au 31 décembre
Durée : 99 ans
Le dépôt légal a été effectuée au Tribunal de commerce de Casablanca sous n°781604 du 08/06/2021 et sous RC n°505961
N° 5382/PA

AMAR MATERIAUX RC 505965 CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 07/05/2021. Il a été établi les statuts d'une société SARL AU avec les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION: « AMAR MATERIAUX » SARL AU
OBJET:
- Marchand de matériaux de construction en gros
- Ventes des quincailleries, peinture.
- marchand import et export
Siège Social : GROUPE AT-TAKADOUIM GH2 17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI Casablanca
Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune attribué à :
Amine ARGHNE à concurrence de 1 000 parts
Gérance : MR AMINE ARGHNE, gérant pour une durée indéterminée.
Année Sociale : du 1 janvier au 31 décembre
Durée : 99 ans
Le dépôt légal a été effectuée au Tribunal de commerce de Casablanca sous n°781606 du 08/06/2021 et sous RC n°505965
N° 5383/PA

MODIFICATION I/- suivant au PV de l'AGE en date du 29/03/2021 de la société MOUKRIM NEGOCE SARLAU, il a été décidé :

*- Changement de dénomination de société du MOUKRIM NEGOCE SARL AU au MOUKRIM RENOVATION & DESIGN SARL AU, par conséquent modification de l'article II des statuts (dénomination)
*- la mise à jour des statuts II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 24/05/2021 sous le numéro 779477.
N° 5384/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'intérieur Wilaya de la région Beni-Mellal-khénifra

Province de Beni-Mellal Cercle de Beni-Mellal Caïdat Ouled-Yaïch Commune Ouled-Yaïch AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 01 /S.R./R/ 2021
- le 13 /07/2021 à 10 :00 Heures du matin il sera procédé dans la salle des réunions de la commune des Ouled-yaïch province de beni mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant la vente des biens saisies et non retirés dans le délai prescrit comme ils sont désignés dans le C.P.S. a savoir le lot 02 , lot 03, lot 06, et le lot 07.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de la régie de recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :www.marchéspublics-gov.ma.
* les pièces justificatives :
• Demande de participation en indiquant le numero du lot
• Photo copie de la C.I.N légalisée
• R.C et Cahier de charge légalisé
• Cautionnement provisoire de cinq cents dhs (

500.00) uniquement pour les lots dont l'estimation des prix est supérieure ou égale à mille dhs (1000.00).
* Les concurrents peuvent :
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la commune.
- Soit les envoyer au président de la commission d'appel d'offres via le portail des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les concurrents intéressés par cet appel d'offre doivent effectuer une visite de lieux des biens saisis le 29/06/2021 A 10:00 Heures rendez vous au siège de la commune des Ouled-yaïch.
N° 5385/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'intérieur Wilaya de la région Beni-Mellal-khénifra

Province de Beni-Mellal Cercle de Beni-Mellal Caïdat Ouled-Yaïch Commune Ouled-Yaïch AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 02 /S.R./R/ 2021
- le 13/07/2021 à onze Heure (11 H) du matin il sera procédé dans la salle des réunions de la commune des Ouled-yaïch province de beni mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant vente des biens réformés.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du service de la régie de recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :www.marchéspublics-gov.ma.
* les pièces justificatives :
• Demande de participation en indiquant le numero du lot
• Photo copie de la C.I.N légalisé

R.C et Cahier de charge légalisé

• Cautionnement provisoire de cinq cents dhs (500.00) seulement pour les lots dont l'estimation des prix est supérieure ou égale à mille dhs (1000.00).
* Les concurrents peuvent :
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la commune.
- Soit les envoyer au président de la commission d'appel d'offres via le portail des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Les concurrents intéressés par cet appel d'offre doivent effectuer une visite de lieux des biens saisis le 29/06/2021 A 10:00 Heures rendez vous au siège de la commune des Ouled-yaïch.
N° 5386/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE PES MEKNES DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE D'EL HAJEB
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 4/2021/DPA (SEANCE PUBLIQUE)
Le 12/07/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Directeur Provincial de l'Agriculture d'El Hajeb à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Réalisation des travaux de réhabilitation de canaux semi-circulaires du canal principal Bitit dans le périmètre Bitit relevant de la Commune Rurale Bitit, Province d'El Hajeb.
Le dossier d'Appel d'Offres

peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'El Hajeb, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchéspublics.gov.ma).

- Montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille dirhams (15.000,00 dhs);
- Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent Trente mille Deux-Cent-Vingt-Six dirhams et 80 centimes TTC (930.226,80 dhs TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26,27,29 et 31 du Décret n° 2 – 12 – 349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'El Hajeb ;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 08 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une visite des lieux le 06/07/2021 à 10 heures, point de départ siège de la DPA d'EL Hajeb. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.
N° 5387/PA

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA RUE CLAUDE BERNARD D'AGADIR « S.I.C.B.A »
Société Anonyme au capital de « 300.000,00 dhs »
Siège social : Rue Cadi Ayad AGADIR
I.F: 6901131 ICE: 002177176000091 R.C 14629

CONVOCATION

Lettre de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 03/07/2021 à 16 heures au siège de la dite société à l'effet de délibérer sur

- l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du conseil d'administration de l'exercice 2020
 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
 - Affectation du résultat de l'exercice.
 - Nomination du commissaire aux comptes.
 - Questions diverses.

Signé :

Le conseil d'Administration

N°5388/PA

STE PHARMACIE EL JABR SARL AU Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 22/04/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE PHARMACIE EL JABR » SARL AU, Objet : PHARMACIEN , SIEGE SOCIAL : BLOC 40 CITE LALLA MARYEM N°61 CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 1.235.000,00 DH, divisé en Douze Mille Trois Cent Cinquante (12350) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune , Mme. JAFIR ILHAM à 12350 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mme. JAFIR ILHAM.

-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 11 Juin 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 506521 et n° de dépôt 782253.

N° 5389/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SIDI KACEM SECRETARIAT GENERAL DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 11/2021/PSK/INDH
Le 13 Juillet 2021 à 10 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat des kits scolaires : Sidi Kacem (Primaire et collégial) et Mechraa Belksiri (collégial) dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables »-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente huit mille dirhams (38 000,00). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions cinq cent soixante dix mille quarante neuf dirhams 82 centimes (2 570 049,82) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer, par courrier

recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ; - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 12 Juillet 2021 à 15H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 5390/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SIDI KACEM SECRETARIAT GENERAL DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 12/2021/PSK/INDH
Le 13 Juillet 2021 à 11 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat des kits scolaires : Had Kourt et Jorf El Melha (Collégial et Primaire) dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables »-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante six Mille dirhams (46 000,00). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions quatre vingt et onze mille sept cent huit dirhams 90 centimes (3 091 708,90) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ; - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ; - soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 12 Juillet 2021 à 15H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 5391/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SIDI KACEM SECRETARIAT GENERAL DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°: 13/2021/PSK/INDH
Le 13 Juillet 2021 à 12 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat des kits scolaires : Mechraa Belksiri et Dar El Gueddari (Primaire) dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables »-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente quatre Mille dirhams (34 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions deux cent quatre vingt dix sept mille cinq cent trente dirhams 99 centimes (2 297 530,99) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ; - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ; - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le

12 Juillet 2021 à 15H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 5392/PA

Sté «CHEZ BORAAM» SARL à AU AU CAPITAL DE 100 000.00 DHS SIEGE SOCIAL : RCD MAGASIN N°7 RUE MOHAMED EL BAQUAL IMM N°17 MARRAKECH

AVIS DE DISSOLUTION
Suivant procès verbal de L'assemblee Generale Extraordinaire en date du 26/05/2021, enregistré à Marrakech le 27/05/2021, l'associé unique approuve et accepte :

- La dissolution anticipée de la dite société.
- Nomination de M. BORAAM MUSTAPHA liquidateur de la dite société.
- La désignation du siège social de la dite société comme siège de la liquidation.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 09/06/2021 sous le N° 7011, RC N°104085.

N° 5393/PA

D2M TECHNOLOGIES
• Aux termes d'un acte SSP il a été créé une SARL portant les caractéristiques suivantes :

- Activité : Fabrication de produits métalliques
- Dénomination : D2M TECHNOLOGIES
- Siège : ANGLE RUE MOZART ET BD D'ANFA RESIDENCE LE PETIT PARADIS 7EME ETAGE CASABLANCA MAROC
- Capital : 100 000,00 DH, divisé en 1000,00 parts de 100 DH chacune
- Associées :

- Mr. JEAN PIERRE BIL-LEBAULT titulaire de la CARTE DE RESIDENCE N°3070305Y ;
- Mr. ISMAIL MAL-LOUKY titulaire de la CIN N°T66743 ;
- Année Sociale : Année civile
- Durée : 99 ans
- Gérance : la société gérée et administrée par Mr. JEAN PIERRE BILLEBAULT.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 03/06/2021 sous N° 505347.

N° 5394/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de sidi Ifni
Commune de sidi Ifni
Avis d' Appel d'offres ouvert sur offre de prix
N° 03/2021/BC
(Séance Publique)

Le: 12 Juillet 2021 à 10h30mn, Il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de Sidi Ifni à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Aménagement du Park communal (Parki).
• Projet réservé aux petites et moyennes entreprises.

• Le cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : 7 500.00 (Sept Mille Cinq Cent dirhams).

• L'Estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :496 497,50 DH (quatre cent quatre vingt seize mille quatre cent quatre vingt dix sept dirhams et cinquante centimes).

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune de Sidi Ifni, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre municipal.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.
N° 5395/PA

Royaume du maroc
Ministère de l'Education nationale, de la formation professionnelle
De l'enseignement supérieur & de la recherche scientifique
Académie Régionale d'Education et de Formation
de la Région Casablanca – Settat
Direction Provinciale d'El-Jadida
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° 04J/EXP/2021
(Séance publique)

1. Le vendredi 09 juillet 2021 à 10 heures, il sera procédé à la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale situé au boulevard ibnou TOUMARET plateau ELJADIDA, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offre de prix d'objet : Achat de fournitures alimentaires destinées aux cantines scolaires des établissements d'enseignement primaire relevant de la Direction provinciale d'El Jadida. (En deux lots séparés)

Lot 1 : denrées alimentaires
Lot 2 : pain

2. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières – Bureau des Appels d'Offres à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumart, Plateau à El-Jadida. Il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

3. Les cautionnements provisoires sont fixés à :
Lot N° 1 : 53 000.00 DH (cinquante-trois mille dirhams).
Lot N° 2 : 43 000.00 DH (quarante-trois mille dirhams).

4. Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixés à :
Lot N°01 : denrées alimentaires
Min : 3 743 848.36 DH (trois million sept cent quarante-trois mille huit cent quarante-huit dirhams et trente-six centimes) (TTC).
Max : 4 391 467.28 (quatre million trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-sept dirhams et vingt-huit centimes) (TTC)

Lot N°02 : pain
Min : 3 040 000.00 DH (trois million quarante mille dirhams) (TTC).
Max : 3 556 800.00 (trois million cinq cent cinquante-six mille huit cent dirhams) (TTC)

5. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

6. Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis, contre récépissé, au bureau des marchés au service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumart, Plateau à El-Jadida.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale d'El Jadida, sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435(4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,

7. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de Consultation.

N° 5396/PA

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse
marocaine aux
premiers rangs
sur tous les
fronts

**L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kännich

Sport



Luis Enrique

On aspire toujours à finir premiers

Malgré le nul 0-0 contre la Suède, le sélectionneur de l'Espagne, Luis Enrique, a confié lundi soir en conférence de presse d'après-match qu'il "aspire toujours à finir premier" du groupe E, et qu'il ne va pas dévier de son plan de jeu.

Q: Ce nul remet-il en question les objectifs de l'Espagne ?

R: "Je ne vais pas changer mon plan. On va essayer de jouer de la même manière à chaque match. On va être prêt à jouer notre meilleur football, même s'il y a toujours des choses à améliorer, ce sera notre objectif pour le prochain match. Mais aujourd'hui, c'est un match qu'on aurait pu perdre si on avait eu de la malchance. Il reste encore deux matches et on aspire toujours à finir premiers (du groupe E). Mais si on n'y arrive

pas, on essaiera d'être 2es, et sinon meilleurs 3es pour se qualifier. Mais le football est très indécis".

Comment expliquer l'absence de réalisme, notamment d'Alvaro Morata ?

"Tous les joueurs qui sont entrés ont apporté quelque chose. Que ce soit de la fraîcheur, de l'initiative, le fait d'oser... Concernant Alvaro (Morata), j'ai vu qu'il y avait des critiques à son encontre, mais je retiens la deuxième période quand j'ai vu les supporters l'encourager et chanter son nom. Mon travail en tant qu'entraîneur est de protéger mes joueurs, et je suis très content de la réaction du public dans cette deuxième période (Morata a été sifflé au début du match, NDLR). Pour moi, il a fait un bon match, c'est juste qu'il n'a pas pu marquer".



La Suède s'est retranchée dans son camp, comment allez-vous contourner ce problème lors des deux matches de poules restants ?

"Chaque sélectionneur joue comme il le veut, je n'ai pas à me prononcer là-dessus. Ils ont clairement décidé de jouer comme ils ont l'habitude de le faire contre nous, avec deux attaquants de pointe qui attendent de récupérer un ballon pour lancer un contre. Et nous, on a généré suffisamment d'occasions pour gagner, mais ça ne l'a pas fait. On a été supérieurs à un adversaire qui a décidé de s'enfermer derrière, on a contrôlé le match, on a essayé de gêner des joueurs très costauds physiquement... Qu'est-ce qui n'a pas marché ? On n'a pas concrétisé toutes les occasions que l'on a eues".

Depuis son lit d'hôpital, Eriksen dit aller "bien"

Le milieu de terrain danois Christian Eriksen, victime d'un arrêt cardiaque durant le match Danemark-Finlande samedi, a dit "aller bien malgré les circonstances", dans un message publié mardi sur son compte Instagram.

"Je dois encore faire des examens à l'hôpital mais je me sens bien", a-t-il écrit sous une photo de lui souriant, le pouce en l'air, sur son lit d'hôpital.

"Maintenant, je vais soutenir les gars de l'équipe danoise pour les prochains matches. Jouez pour tout le Danemark", a ajouté le joueur de 29 ans, qui a également remercié ses fans pour tous leurs messages.

Samedi, vers la fin de la première période de Danemark-Finlande, loin du ballon et de tout adversaire, Eriksen s'est effondré brutalement sur le terrain, les yeux révulsés.

Dimanche, le médecin de la sélection Morten Boesen avait affirmé ne "pas avoir d'explication" à ce malaise.

"Il était parti et nous avons fait un massage cardiaque pour le réanimer. C'était un arrêt cardiaque", avait-il expliqué.

Dans les pas de l'Islande, la Finlande croit en son étoile



Victorieuse, dans un contexte particulier, pour sa première dans un Euro, la Finlande rappelle l'Islande de 2016, avec un groupe sans star ni complexe qui pourrait se qualifier pour les huitièmes de finale en cas de succès contre la Russie, ce mercredi à Saint-Petersbourg.

Résultats

Lundi

Groupe D : Ecosse-Tchéquie : 0-2
Groupe E : Pologne-Slovaquie : 1-2
Groupe E : Espagne-Suède : 0-0

Samedi dernier, face au Danemark à Copenhague, les joueurs finlandais n'ont pas eu la tête à fêter leur succès (1-0), passé au second plan derrière l'arrêt cardiaque en plein match de Christian Eriksen.

"Normalement dans le vestiaire, il y a de la musique, des chants, des danses, ce genre de choses, mais là, il n'y a rien eu", a remarqué le capitaine Tim Sparv.

Il fallait voir les images des célébrations de supporters, réunis dans le centre de Helsinki, pour comprendre la portée historique de leur performance.

Avant cet Euro, jamais le pays de

5,5 millions d'habitants n'avait disputé de tournoi majeur. Le voilà désormais avec une victoire, et des ambitions pour se sortir de son groupe.

Dès la deuxième journée de la poule B, la Finlande peut valider son billet pour les huitièmes si elle bat la Russie, et si le Danemark ne s'impose pas contre la Belgique, jeudi.

Même en cas de victoire danoise, avec six points, les hommes de Markku Kanerva sont quasi certains d'avancer, en vertu du système qui permet le repêchage des quatre meilleurs troisièmes.

"On ne va pas seulement à l'Euro pour participer, on veut réussir. Je n'ai peur de personne!", a lancé à l'AFP le sélectionneur finlandais avant la compétition.

Sa recette ? Un bloc ultra-compact, solidaire et bien organisé, qui rend pour l'adversaire la route vers le but de Lukas Hradecky aussi glissante que celles du rallye de Finlande.

En attaque, les "Huuhkajat" ("Hiboux grands-ducs") misent sur l'efficacité de Teemu Pukki, le quatrième meilleur buteur des éliminatoires (10 buts), pour transformer leurs rares occasions.

Le joueur de Norwich, promu en Premier League la saison prochaine, est à deux réalisations d'égaliser le record de Jari Litmanen (32), l'ancienne star de l'Ajax.

Le concept peut sembler minimaliste, mais il rapporte gros: en novembre dernier, la France championne du monde est partie dans le décor, dans un match amical perdu à la surprise générale (2-0) face aux Finlandais.

Samedi, le Danemark a totalisé 23 tirs, dont un penalty, arrêté par Hradecky, et la Finlande un seul.

"Il y a eu des circonstances exceptionnelles (contre le Danemark), a relevé Kanerva. Mais on a réussi à gagner, et j'espère que cela va nous aider pour la suite."

L'Euro peut sourire aux audacieux venus du froid: en 2016, l'Islande, pour sa première participation à un tournoi majeur, avait atteint les quarts de finale, après un exploit contre l'Angleterre en huitièmes (2-1).

La similitude s'étire aussi à travers l'histoire originale de certains cadres de ces sélections.

Les Islandais avaient un gardien réalisateur de clips (Hannes Halldórsson), les Finlandais ont un capitaine

(Sparv) qui tient un club de lecture et livre ses pensées sur son blog.

"L'Islande nous a inspirés. Cet exemple nous a montré que, même pour les soi-disants plus petits pays, si on fait les choses correctement et qu'on croit en nos rêves, ceux-ci peuvent devenir réalité", a assuré Kanerva.

Or, quand l'Islande était soutenue par des fans bruyants en France, les restrictions sanitaires limitent l'afflux de fans finlandais en Russie, malgré la proximité entre le pays des mille lacs et Saint-Petersbourg, dont le centre est à trois heures de route de la frontière.

Mais les joueurs, eux, ont l'espoir d'aller loin.

Programme

Mercredi

Groupe B : Finlande - Russie (14 heures, Saint-Petersbourg)
Groupe A : Turquie - Pays de Galles (17 heures, Bakou)
Groupe A : Italie - Suisse (20 heures, Rome)

Duel à distance entre le WAC et le Raja en prologue de la 22^{ème} manche du championnat

Match à la portée pour les Rouges et compliqué pour les Verts

L'épisode de la mise à jour étant arrivé à son terme, place à la reprise des débats de la Botola Pro D1 qui se poursuivra dès ce soir avec la programmation de deux rencontres comptant pour la 22^{ème} manche. Il s'agit, en effet, des matches qui opposeront le WAC à la RCAZ et l'IRT au Raja, confrontations avancées en raison de l'engagement en fin de semaine des clubs casablancais en compétitions continentales.

Le WAC qui a tiré pleinement profit de ses matches en retard, trois victoires en autant de sorties, entend bien conserver cet élan, en accueillant, ce soir à partir de 19h15 au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, la Renaissance de Zemamra, adversaire largement dans ses cordes.

Pour ce match, au cours duquel le WAC devra faire sans Comara, blessé et Aboulfath, suspendu, seule l'option de la victoire est permise pour les Rouges, de sorte à conforter leur statut de leaders et pourquoi pas dans les meilleurs des cas creuser davantage l'écart sur le Raja attendu de pied ferme à Tanger.

Sur le papier, un scénario à l'avantage des Rouges est des plus envisageables mais la réalité du terrain peut apporter des surprises et ce n'est pas la Renaissance de Berkane qui dira le contraire après avoir été évincée la saison écoulée



Semaine chaude pour Fawzi Benzarti et Lassad Chabbi aussi bien au niveau local que continental.

de la course au titre par cette même équipe de Zemamra, lanterne rouge sommée de limiter les dégâts en vue de ne pas être distancée par les autres mal barrés du concours.

Comme précité, la mission des Verts du côté du Grand stade de Tanger, match prévu à 21h30, ne sera pas une mince affaire devant un IRT qui reste sur deux victoires de rang, une à la maison contre la RCAZ, et l'autre en déplacement face au RCOZ.

Sauf que pour ce soir, les parterres de Hicham El Mejjad au-

ront à défier un sacré morceau, actuellement tenté par une seconde déconvenue d'affilée, et ce après avoir cédé le pas à domicile devant la RSB.

Le Raja qui se trouve depuis hier en concentration à Tanger, devra récupérer ses deux internationaux congolais, Fabrice Ngoma et Ben Malongo, dont le retour fera beaucoup de bien à l'équipe.

Une confrontation à placer sous le signe de l'équilibre, avec un IRT décidé à retrouver le podium pour continuer à entretenir l'espoir légitime de décrocher une

place africaine, et un Raja pas prêt du tout à lâcher du lest dans cette course effrénée à la consécration finale.

Il convient de souligner en dernier lieu que la 22^{ème} journée du championnat se poursuivra samedi avec la tenue de trois matches qui ne manqueront point d'intérêt, à savoir FAR-MCO, OCS-MAS et SCCM-RSB. Pour ce qui est des rencontres dominicales, le plateau comportera les matches DHJ-RCOZ, CAYB-FUS et HUSA-MAS.

Mohamed Bouarab

Sport automobile Championnat national des circuits de vitesse

La Fédération Royale marocaine des sports automobiles (FRMSA) a organisé, les 12 et 13 juin à Marrakech, la seconde manche du championnat national des circuits de vitesse 2021 sur le circuit Moulay El Hassan.

Ouverte aux voitures de tourisme, grand tourisme et sport prototype par groupe (selon les cylindres), cette compétition s'est déroulée dans le respect des mesures de prévention recommandées par le ministère de la Santé, a indiqué la FRMSA dans un communiqué. Une commission médicale composée de 4 médecins a veillé au strict respect des protocoles de sécurité en vigueur, a précisé la même source.

Par ailleurs, le comité directeur de l'instance fédérale a tenu à Marrakech sa réunion mensuelle qui a été l'occasion d'évoquer l'état d'avancement des différents chantiers structurels mis en place par la FRMSA. La prochaine manche du championnat aura lieu les 26 et 27 juin.

Ci-après les podiums des trois épreuves au programme (M1, M2 et M3):

Epreuve M1 :

- 1 – Hicham Mennane
- 2 – Abderrahim Bensbib
- 3 – Mostafa Lebbat

Epreuve M2 :

- 1 – Philippe Alexis
- 2 – Abdellah El Ouzzani
- 3 – Jaafar Serghini

Epreuve M3 :

- 1 – Mohamed Youssef Ahemdi
- 2 – Hind Abatorab
- 3 – Ahmed Amarir

Basketball

Labib El Hamrani nommé sélectionneur national des seniors



Hamrani, nouveau sélectionneur de l'équipe nationale des seniors.

Cette décision intervient suite à une série de réunions des membres du comité des sélections nationales, qui a également tenu récemment une réunion avec un certain nombre de cadres techniques nationaux afin de choisir un nouveau sélectionneur pour l'équipe nationale, précise la FRMB dans un communiqué.

Le comité a également procédé à la nomination d'Ahmed Qajaj comme entraîneur adjoint, a ajouté la même source.

La sélection nationale de basket-ball disputera, le 8 juillet prochain à la salle El Bouazzaoui de Salé, son dernier match du groupe E face à son homologue ougandaise, au titre des éliminatoires du championnat d'Afrique de basket-ball (AfroBasket), prévu du 24 août au 5 septembre prochains au Rwanda.

La Fédération Royale marocaine de basket-ball (FRMB) a nommé lundi l'entraîneur de l'AS FAR, Labib El

Beach-volley

Agadir fin prête pour les qualifications africaines aux JO

La ville d'Agadir abritera, du 19 au 28 juin, les qualifications africaines au tournoi de beach-volley comptant pour les Jeux olympiques (JO) de Tokyo.

Ces éliminatoires verront la participation de 24 sélections chez les messieurs et 20 côté dames, indique la Fédération Royale marocaine de volleyball dans un communiqué.

Chez les dames, il s'agit, outre le Maroc, des équipes de la Côte d'Ivoire, de la RD Congo, de l'Égypte, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Kenya, du Mali, du Mozambique, de l'Île Maurice, du Nigeria, de l'Afrique du Sud, du Rwanda, de la Sierra Leone, du Soudan, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe.

Côté hommes, seront engagés les pays suivants : Niger, Côte d'Ivoire, Égypte, Gambie, Ghana, Kenya, Maroc, Mali, Mozambique, Île Maurice, Nigeria, Afrique du Sud, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Zambie, Zimbabwe, Tunisie, Togo, Tanzanie, Soudan du Sud, Congo Brazzaville, Bénin et Botswana.

Pour cette édition, chaque pays alignera deux



équipes A et B chez les hommes et les dames, poursuit le communiqué.

Les équipes classées premières de chaque catégorie atteindront les JO.

Le livre

- Bon, alors on y va ? J'ai toujours très faim après les cours.

- Mais tu sais, il n'y a pas grand-chose chez moi. Pas de quoi faire un repas somptueux.

- Tu as bien du pain, non ? Du fromage ? De la bière et du vin ?

- Tu viens de décrire très exactement le contenu de mon frigo. Tu es une sorcière, Fiorella. J'ai aussi des biscuits et du chocolat. A elle, sans hésiter, j'ouvre grandes les portes de mon appartement où je n'ai invité aucune petite amie depuis Christina. Il n'y vient que Pétrus, de temps en temps un ou deux copains. Jamais mes parents, bien que je les invite régulièrement. Et ma soeur depuis qu'elle a obtenu un poste d'inspectrice à Bruxelles et a pu fuir ma mère. Mon cœur bat fort. Je viens de faire la connaissance de quelqu'un qui me trouble profondément et moins de deux heures plus tard, nous voilà dans l'intimité de mon refuge que je préserve d'habitude de toute incursion. Mais je n'ai plus d'habitude, Fiorella est venue tout bouleverser. Elle a ôté son manteau bleu, l'a accroché dans l'entrée et j'éprouve le sentiment bizarre qu'elle est chez elle ici. C'est elle qui habite cet appartement, elle qui se dirige sans hésiter vers le frigo.

- Ah ! mais tu as des œufs ! Il n'y a pas du riz ou mieux encore, des pâtes, dans ton placard ? Si, tu vois, on va se faire un excellent repas. Dommage que tu n'aies pas de basilic. De la ciboulette ou de l'estragon ou de la coriandre ? Non, il faudra songer à acheter des herbes, Olivier, c'est capital pour rehausser les saveurs.

- Je débouche. Du chinon un peu frais. Le vin de Rabelais. Mmh ! pas mauvais. Je te sers ?

- Pas tout de suite. Je deviens saouille si je bois sans manger. Où est l'huile d'olive ?

- Pourquoi es-tu ici, Fiorella ? Je n'ai jamais rencontré quelqu'un d'aussi vivant que toi. Tu es le soleil mais moi je suis Pluton, un pauvre type torturé, vite déprimé. Je souffre d'une maladie chronique, t'en es-tu seulement aperçue ?

- Bien sûr, tu as de l'eczéma. Et alors ? On s'en fout. On est là pour profiter de la vie. Oh ! Olivier qu'est-ce qui t'arrive ? Voilà que tu pleures. J'ai dit quelque chose qu'il ne fallait pas ?

- Non, dis-je en hoquetant entre deux sanglots, tandis qu'elle me prend les mains. C'est seulement ta façon d'être, de parler. Tu es si vraie. Tu me touches au plus profond, Fiorella. Moi qui veux toujours avoir l'air d'un héros auprès des



filles. Voilà que je pleure pour la première fois devant quelqu'un. D'habitude, j'attends toujours d'être seul. Elle me serre les mains avec force. Je ferme les yeux pour mieux sentir cette

étrointe, la force qu'elle me communique.

- Reprends du vin de Rabelais, me dit-elle. J'ai envie de la prendre dans mes bras, d'échanger avec elle des baisers passion-

nés. L'a-t-elle senti ? Elle se recule légèrement. Elle a bien raison. Un type en pleurs à la première rencontre, le visage chiffonné par les larmes, qui renifle et se mouche... le beau séducteur que voilà !

- Tu sais, me dit-elle, tu n'as pas besoin de cacher tes faiblesses avec moi. De jouer les séducteurs.

- Tu devines donc tout ce que je pense ?

- Nous nous connaissons depuis si longtemps, Olivier... Ne cherche pas à comprendre mais c'est ainsi. Tu ne trouves pas que les émotions donnent faim ? Où sont les assiettes ? Pâtes au fromage et omelette, ça te va ? A table. Face à face. Nous mangeons d'abord en silence. Je la regarde savourer son verre de vin. Et sa beauté me bouleverse, je m'aperçois que j'en ai le souffle coupé, je respire par la bouche. Elle, elle penche la tête pour me regarder et la masse de ses boucles noires cascades sur son épaule, révélant son cou mince, sa gorge fragile, une bretelle de soutien-gorge blanc en dentelle.

- Que viens-tu faire dans ma vie, Fiorella ? Nous nous connaissons depuis un demi-jour et ta simple présence a tout chamboulé. Je ne sais plus rien de moi. Ni de toi d'ailleurs.

(A suivre)

Recettes

Côtes d'agneau sauce soja et miel

Ingrédients :

- 4 côtes d'agneau
- 3 c. à soupe de miel liquide
- 1 c. à café de gingembre moulu
- 1 c. à soupe de sauce soja
- 2 c. à soupe d'huile neutre
- 1 gousse d'ail
- Sel et poivre

Les étapes :

1. Pour commencer, préparez la marinade. Pour cela, mélangez le miel, le gingembre, le soja, l'ail haché et l'huile dans un bol. Remuez suffisamment pour obtenir

une préparation homogène. Salez, poivrez.

2. Disposez les côtes d'agneau dans un plat puis versez la marinade par-dessus de manière à ce que chacune d'entre elles soit bien imprégnée. Couvrez le tout à l'aide d'un film alimentaire puis laissez-les reposer pendant 2 heures minimum.

3. Retirez la viande du jus puis faites-la cuire au barbecue ou à la poêle 5 minutes de chaque côté. Servez aussitôt les côtes d'agneau sauce soja et miel en les accompagnant par exemple d'un tian de légumes !



Une place de parking vendue au prix record d'un million d'euros à Hong Kong



Une simple place de parking s'est vendue à Hong Kong pour la somme de 10 millions de dollars hongkongais (un million d'euros) dans un luxueux ensemble résidentiel de la ville, un record, ont rapporté vendredi les médias locaux.

Cet emplacement de 12,5 mètres carrés est situé dans un ensemble immobilier au Peak, le quartier le plus chic de la ville, sur une des montagnes surplombant l'île de Hong Kong.

Alors que les habitants les plus fortunés déboursent des millions de dollars pour s'offrir la maison de leur rêve, des millions d'habitants ont bien du mal à payer le loyer de leur minuscule appartement, souvent d'une superficie inférieure à une place de parking.

Selon un rapport publié en 2019 par la banque suisse UBS, 22 ans de revenus d'un "ouvrier qualifié" sont nécessaires pour qu'il

puisse s'offrir un appartement de 60 mètres carrés, contre 12 ans il y a dix ans. Dans le même temps, les salaires n'ont guère augmenté depuis 2008.

Une autre étude datant de la même année estimait le prix moyen d'un bien à Hong Kong à près d'un million d'euros.

En février, un appartement neuf de 313 mètres carrés, comprenant cinq étages, s'est vendu pour l'équivalent de 49 millions d'euros, soit un prix record de 156.000 euros le mètre carré.

Le marché immobilier de luxe est reparti à la hausse après des mois d'incertitude liés à la crise politique qui a secoué la ville en 2019 et à la pandémie de Covid-19 qui a suivi.

Cette nouvelle vente immobilière record tend à confirmer que les super-riches hongkongais ne connaissent pas la crise.